



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

QUOTIUM TECHNOLOGIES

Société anonyme au capital de 2 643 849,60 €

Siège social : 84-88 Bd de la Mission Marchand – 92400 Courbevoie

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre

QTE
LISTED
NYSE
EURONEXT

SOMMAIRE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015	3
COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2015	4
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	27
COMPTES ANNUELS QUOTIUM TECHNOLOGIES SA	29
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	51
RAPPORT DE GESTION.....	53
1. Activité, résultats et situation financière	53
2. Informations juridiques	58
3. Informations non financières, sociales et environnementales	69
4. Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	80
5. Rapport du Commissaire aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales, et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.....	93
6. Honoraires des commissaires aux comptes	97
Tableau de résultat des cinq derniers exercices de Quotium Technologies SA.....	98
Texte des Projets de Résolutions de la compétence d'une Assemblée Générale Mixte	99

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Elsane GUGLIELMINO
Président Directeur Général



1.1 Etat de la situation financière IFRS au 31 décembre 2015

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Actif			
Goodwill	5.1	887	3 716
Immobilisations incorporelles	5.1	0	56
Immobilisations corporelles	5.1	16	57
Immobilisations financières	5.1	62	62
autres actifs non courants	5.3	1 000	0
Impôts différés actifs	5.9	324	39
Total de l'actif non courant		2 290	3 930
Créances clients et comptes rattachés	5.2	1 611	2 136
Autres actifs courants	5.3	2 890	1 021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.4	4 727	1 679
Actifs détenus en vue de la vente		0	0
Total de l'actif courant		9 228	4 837
TOTAL DE L'ACTIF		11 518	8 767
Passif			
Capital social		2 644	2 644
Réserve légale		202	202
Réserve de conversion		(639)	(216)
Réserves consolidées		(844)	243
Résultat de l'exercice consolidé		4 363	(1 291)
Capitaux propres	1.4	5 726	1 582
<i>dont part des minoritaires</i>		0	0
Provisions risques et charges	5.7	519	324
Emprunts bancaires et avances remboursables	5.8	789	1 701
Produits constatés d'avance	5.10	0	201
Impôts différés passifs	5.9	0	288
Total passifs non courants > 1 an		1 308	2 515
Emprunt bancaire et avances remboursables	5.8	90	(0)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		600	435
Personnel et comptes rattachés		258	474
Provisions courantes	5.7	2	453
Etat - impôt sur les résultats		579	0
Dettes fiscales de TVA et autres impôts et taxes assimilées		254	175
Autres passifs courants		57	269
Produits constatés d'avance	5.10	2 644	2 863
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente		0	0
Total passifs courants < 1 an		4 484	4 670
TOTAL DU PASSIF		11 518	8 767

1.2 Compte de résultat consolidé IFRS au 31 décembre 2015

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	6.1	3 884	4 872
Charges de personnel	6.2	(2 062)	(3 522)
Charges externes		(2 496)	(2 205)
Impôts et taxes		(39)	(82)
Dotations aux amortissements et aux provisions	6.3	(31)	(562)
Autres charges et produits opérationnels	6.4	35	312
Résultat opérationnel courant		(708)	(1 186)
Résultat opérationnel non courant	6.4	5 146	0
Résultat opérationnel		4 438	(1 186)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		3	1
Coût de l'endettement financier		(5)	(9)
Autres charges et produits financiers		45	81
Résultat financier	6.5	43	74
Résultat net avant impôts		4 481	(1 113)
Impôts exigibles	5.9	(695)	22
Charges/Produits d'impôts différés	5.9	577	(200)
Charges et produits non récurrents		0	0
Résultat net		4 363	(1 291)
Résultat net des activités destinées à être cédées		0	0
Résultat net consolidé		4 363	(1 291)
Nombre d'actions (hors action en auto contrôle)		1 650 410	1 649 532
Résultat par action (€/action)		2,64	-0,78
Résultat dilué par action (€/action)		2,64	-0,78

1.3 Résultat global consolidé IFRS au 31 décembre 2015

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net (a)	4 363	(1 291)
Eléments recyclables en résultat net	(247)	(73)
Ecart de conversion	(247)	(73)
Eléments non recyclables en résultat net	14	47
Ecart actuariels sur les avantages au personnel	21	47
Impôts différés sur éléments non recyclables	(7)	0
Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres (b)	(233)	(26)
Résultat global consolidé (c) = (a)+(b)	4 130	(1 317)
<i>dont part du Groupe</i>	<i>4 130</i>	<i>(1 317)</i>

1.4 Etat de variation des Capitaux propres consolidés

Tableau de variation des capitaux propres consolidés du 01/01/2014 au 31/12/2014

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (part du groupe)	Intérêts minoritaires - Capitaux propres
Au 31 décembre 2013	2 019	4 635	(2 698)	(20)	(100)	(960)	2 877	0
Affectation du résultat N-1			(960)			960	0	
Var. de capital en numéraire et souscrip.	625		(625)				(0)	
Résultat						(1 291)	(1 291)	
Autres augmentations, diminutions			51				51	
Variation de l'auto-contrôle				(29)			(29)	
Provision pour engagement de retraite			47				47	
Ecart de conv. - Effet de change			43		(116)		(73)	
Au 31 décembre 2014	2 644	4 635	(4 141)	(49)	(216)	(1 291)	1 582	0

Tableau de variation des capitaux propres consolidés du 01/01/2015 au 31/12/2015

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (part du groupe)	Intérêts minoritaires - Capitaux propres
Au 01 janvier 2015	2 644	4 635	(4 141)	(49)	(216)	(1 291)	1 582	0
Affectation du résultat N-1			(1 291)			1 291	0	
Résultat						4 363	4 363	
Variation de l'auto-contrôle				13			13	
Provision pour engagement de retraite			14				14	
Ecart de conv. - Effet de change			177		(423)		(246)	
Autres			(4)	4			0	
Au 31 décembre 2015	2 644	4 635	(5 245)	(32)	(639)	4 363	5 726	0

1.5 Etat des flux de trésorerie consolidés IFRS au 31 décembre 2015

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net	4 363	(1 291)
Résultat net des activités reclassées IFRS 5	0	0
Résultat net consolidé	4 363	(1 291)
+/- dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	31	562
+/- variation avantages postérieurs à l'emploi	(5)	
+/- Autres éléments opérationnels sans effet sur la trésorerie		
+/- Values de cession d'actifs	(5 322)	
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net et impôt	(933)	(729)
+ coût de l'endettement financier net	5	9
+/- Charge/Produit d'impôt (y compris impôts différés)	118	178
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt (A)	(810)	(542)
- impôts versés (B)		
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (C)	(85)	167
Flux de trésorerie en provenance ou utilisés dans les activités d'exploitation des activités abandonnées	0	
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)	(895)	(375)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(14)	(160)
Dépôts et cautionnements	17	31
Autres Immobilisations Financières (Contrat liquidité)		
Octroi de prêts à la société mère	(2 350)	
Remboursement de prêts		
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	(2 348)	(129)
+ Eléments comptabilisés directement en capitaux propres (écarts actuariels)	14	47
+ Eléments comptabilisés directement en capitaux propres (Réserve conversion)	177	(73)
+ Eléments comptabilisés directement en capitaux propres (Annulation actions propres)	(9)	(29)
- Remboursements Emprunts bancaires / Avances remboursables	(1 044)	(234)
+ Avances remboursables obtenues	135	568
Flux de trésorerie liés à la cession des actifs	7 000	
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	6 273	279
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	17	5
= Variation de la trésorerie Nette (D + E + F+ G)	3 048	(220)
Trésorerie des activités reclassées IFRS 5		60
= Variation de la trésorerie Nette après reclassement IFRS 5	3 048	(160)

1.6 Etat de variation de l'endettement au 31 décembre 2015

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014	Variation	31/12/2015
Trésorerie active (a)	1 679	3 048	4 727
Trésorerie passive (b)	0		0
Trésorerie brute	1 679	3 048	4 727
Endettement financier brut (c)	(1 701)	823	(879)
Endettement financier net (a) + (b) + (c)	(22)	3 871	3 848

La variation s'explique essentiellement par l'effet conjugué de l'apport de trésorerie généré par la vente des actifs technologiques du groupe et par le remboursement des avances remboursables octroyés par l'OCS (Ministère de la Recherche Israélien) pour 1022 K€.

B. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

1 Base d'établissement des états financiers du Groupe

1.1 Déclaration de conformité du référentiel du Groupe

Le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES a établi ses états financiers consolidés au 31 décembre 2015 conformément aux normes et interprétations comptables internationales édictées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes. Ces normes comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations (*SIC* et *IFRIC*).

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2015 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES au 31 décembre 2015. Elles concernent principalement :

- IFRIC 21 « Droits et Taxes »
- Améliorations annuelles Cycle 2011-2013.
- Amendement à IAS 19 « Régime à prestations définies : contributions des membres du personnel »
- Améliorations annuelles Cycle 2010-2012 .
- Amendement à IAS 1 « Informations à fournir »
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les méthodes d'amortissement acceptables »
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune » ;

De même, les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB au 31 décembre 2015 et non encore applicables à cette date n'ont pas été appliqués par anticipation pour la préparation des comptes consolidés. Il s'agit notamment de :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers », ainsi que des amendements à IFRS 9 ;
- IFRS 14 « Activités régulées »
- Amendement à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise »
- Améliorations des IFRS – Cycle 2012-2014,
- Amendement à IAS 16 et IAS 38 ; Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables.
- Amendements à IAS 27. Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans els états financiers individuels.
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12, et IAS 28 : Entité d'investissement-Application de l'exemption de consolidation.

Ces comptes couvrant la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 avril 2016 et en autorise la publication.

1.2 Entité présentant les états financiers

La Société mère du Groupe tel que présentée sur les états ci-après est QUOTIUM TECHNOLOGIES S.A, Société Anonyme française cotée sur le marché Eurolist compartiment C d'Euronext Paris (QTE) dont le siège social est sis au 84-88, boulevard de la Mission Marchand 92419 Courbevoie (92).

Les états financiers consolidés de la Société comprennent la Société ainsi que ses filiales (« le Groupe »).

1.3 Activité du Groupe

Le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES, éditeur de logiciels, s'adresse aux Directions informatiques des grandes et moyennes entreprises. Le Groupe est expert de la gestion des applications métiers en termes de Sécurité, Performance et Disponibilité.

QUOTIUM TECHNOLOGIES développe et commercialise principalement les logiciels :

- *Qtest* : logiciel de test de charge, de détection et d'analyse des problèmes de performance.Ce logiciel a fait l'objet d'une concession de licence à la société Synopsys Inc en juillet 2015.
- *AppliManager* : logiciel de gestion de la performance et de la disponibilité des applications en production,
- *StorSentry* : solution de protection des données et d'optimisation du stockage sur bandes magnétiques.
- *Agiload* : Solution téléchargeable de tests de performance des applications web pour des campagnes ponctuelles. Cette solution répond notamment aux besoins des pays émergents.
- *Seeker* : logiciel de sécurité des applications Web.Ce logiciel a été vendu en juillet 2015 à la société américaine Synopsys Inc.

1.4 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES ainsi que ses filiales au 31 décembre 2015 sur la base de méthodes comptables homogènes et selon la convention du coût historique à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur.

1.5 Changements de méthode

Aucun changement de méthode comptable n'a eu lieu sur les périodes présentées.

1.6 Jugements et estimations de la Direction du Groupe

La préparation des états financiers nécessite, de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources.Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période; il est comptabilisé au cours de la période du changement, et des périodes ultérieures, si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des comptes consolidés portent principalement sur :

- la juste valeur des instruments financiers,
- l'évaluation des provisions.
- l'estimation des impôts différés

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au

cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

1.7 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la société et de ses filiales.

Les montants sont présentés en millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

2 Principales méthodes comptables du Groupe

Les comptes consolidés sont établis dans le respect des principes comptables :

- de continuité d'exploitation,
- d'indépendance des exercices,
- et de permanence des méthodes.

Les principes et méthodes comptables retenus pour les états financiers clos au 31 décembre 2015 sont identiques à ceux retenus pour la période comparative au 31 décembre 2014.

2.1 Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés détenues directement ou indirectement par le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES sont consolidées. Le contrôle exercé peut être exclusif, conjoint ou par influence notable.

La méthode de consolidation est déterminée en fonction du contrôle exercé.

- **Contrôle exclusif** : le contrôle exclusif est présumé lorsque le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle supérieur à 50%, sauf s'il est clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque le Groupe détient la moitié ou moins des droits de vote d'une entreprise, mais qu'il dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise, de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'Administration ou de l'organe de décision équivalent. La méthode retenue est l'intégration globale.

- **Contrôle conjoint** : le contrôle conjoint se justifie par le partage du contrôle d'une activité économique en vertu d'un accord contractuel. Il nécessite l'accord unanime des associés pour les décisions opérationnelles, stratégiques et financières. La méthode retenue est l'intégration proportionnelle.

- **Influence notable** : l'influence notable se détermine par le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. Elle est présumée si le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage supérieur à 20% des droits de vote dans une entité. La méthode retenue est la mise en équivalence.

Les sociétés du périmètre du Groupe sont toutes consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

2.2 Regroupement d'entreprises

Les versions révisées d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et d'IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » sont d'application obligatoire, de manière prospective, pour le Groupe depuis le 1er janvier 2010.

Ainsi, les regroupements antérieurs au 1er janvier 2010 sont restés comptabilisés selon les principes comptables retenus lors de l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2009 et n'ont donc pas été affectés par l'application de ces nouvelles normes.

Les regroupements d'entreprise intervenus après le 1er janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée « *Regroupements d'entreprises* ». Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition, sous réserve qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée.

Le goodwill qui représente l'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est comptabilisé à l'actif du bilan sous la rubrique « Goodwill ». Le goodwill se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence. Il correspond essentiellement à des éléments non identifiables tels que le savoir-faire et l'expertise-métier des équipes. Les goodwill négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat.

Les goodwill sont enregistrés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus. Lors de chaque acquisition, le Groupe peut opter pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est-à-dire que ce dernier est calculé en prenant en compte la juste valeur des intérêts minoritaires en date d'acquisition, et non pas uniquement leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise.

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Un test de dépréciation est réalisé pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill a été affecté, conformément à IAS 36, en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'UGT. Une UGT est le plus petit Groupe identifiable d'actifs qui génèrent des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs.

L'activité de QUOTIUM TECHNOLOGIES est centralisée sur son seul segment de marché, les licences d'utilisation de logiciels et prestations de services associées, les tests de dépréciation des actifs ont été réalisés au niveau du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES dans son ensemble.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une Unité Génératrice de Trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'Unité, au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'Unité.

En cas de perte de valeur, la dépréciation enregistrée au compte de résultat est irréversible.

Pour les autres actifs incorporels identifiés lors d'opérations de regroupement d'entreprises, se reporter à la note 2.5 Immobilisations incorporelles. Une entreprise est définie par IFRS 3 comme un ensemble intégré d'activités et d'actifs susceptibles d'être exploités et gérés dans le but de fournir un rendement (dividendes, coûts inférieurs ou autres avantages économiques) directement aux investisseurs.

2.3 Elimination des opérations internes au Groupe

Les transactions, les produits et les charges ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés.

2.4 Conversion des comptes exprimés en devises

Les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux de change historique.

Les comptes de résultat en devises sont convertis au taux moyen annuel. Les écarts de conversion résultant de ces différents taux sont comptabilisés dans les capitaux propres sous la rubrique « Réserves de conversion ».

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises sont converties sur la base du taux de change de clôture pour les opérations non couvertes.

Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en résultat financier.

2.5 Immobilisation incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

En règle générale, l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de 1 à 2 ans selon le mode linéaire.

Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont immobilisés en application de la norme IAS 38 et les frais de recherche sont maintenus

Dans les comptes de charges. Les frais de développement répondent aux critères de la norme :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou la vendre ;
- Capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle.

Les frais de développement répondent aux six critères de la norme et sont donc activés. Ces frais correspondent principalement aux charges de personnel associées à la phase de rédaction technique et de qualification des nouveaux produits. Cette phase précède la commercialisation de nouvelles versions ou de nouveaux produits. Ces frais ne peuvent être engagés qu'à partir du moment où la faisabilité technique des logiciels développés a déjà été démontrée. Les frais avant la phase de rédaction technique et de qualification du produit sont enregistrés dans les charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les frais de développement activés sont amortis linéairement sur 5 ans, correspondant à la durée moyenne de commercialisation des produits.

Les frais de recherche (en particulier la masse salariale des équipes dédiées à la recherche) sont entièrement passés en charges lorsqu'ils sont encourus. Le montant des dépenses de recherche et développement comptabilisées en charges de l'exercice s'élève à environ 1 200 K€ au titre de l'exercice 2015.

2.6 Immobilisation corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés selon la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation.

Eléments constitutifs	Durée	Mode
Agencements et installations	8 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire

2.7 Créances clients et dettes

Les créances et dettes à court terme sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées sous forme de provision en cas de risque de non recouvrement. En particulier, les créances supérieures à six mois sont dépréciées à 100% par application du principe de prudence.

2.8 Autres actifs courants

Les autres actifs courants correspondent aux autres actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

2.9 Dépréciation des actifs

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritères, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

2.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit des disponibilités qui consistent en des dépôts sur des comptes courants, complètement liquides.

Les placements financiers, qualifiés d'équivalents de trésorerie, correspondent au portefeuille de Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) du Groupe. Le risque de moins-value est couvert le cas échéant par la constitution d'une provision. Ces SICAV sont mobilisables ou cessibles à tout moment et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Les ventes de placements financiers sont comptabilisées selon la méthode du « premier entré, premier sorti ».

2.11 Provisions

Les provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée. Une information est alors fournie en annexe.

2.12 Emprunts bancaires et Avances remboursables

Les emprunts bancaires et les instruments de dettes sont initialement enregistrés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Postérieurement à la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les avances remboursables sont évaluées à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale qui, dans la plupart des cas, correspond à la valeur nominale, puis au coût amorti. La société ne pratique pas les retraitements qui pourraient devoir s'appliquer au regard des normes IAS 20 et IAS 39 compte tenu du caractère jugé non significatif de ceux-ci.

2.13 Impôts exigibles et différés

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Il est comptabilisé en résultat net sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux adoptés et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera.

Fiscalité courante

La Contribution économique territoriale CET, instaurée par la loi de finances pour 2010, en remplacement de la taxe professionnelle, se compose de la contribution foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CFE, s'apparentant à la taxe professionnelle en matière de bases et de plafonnement, a été comptabilisée dans la rubrique Impôts & Taxes. Le Groupe a également qualifié la CVAE en tant que charge opérationnelle (donc hors champ de l'IAS 12).

Le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) a été déduit du résultat opérationnel et n'a pas d'impact sur le calcul de l'impôt.

Fiscalité différée

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporaires existant à la date de clôture et provenant de l'écart entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Les impôts différés actifs sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés car le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et les actifs et passifs d'impôts différés concernent les impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

2.14 Crédits d'impôts

Le crédit d'impôt Recherche est comptabilisé en autres produits d'exploitation conformément à la norme IAS 20.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi est comptabilisé en diminution des charges de personnel conformément à la norme IAS19.

2.15 Avantages au personnel

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer dans le cadre d'un régime à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

Ces cotisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont évalués en appliquant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19.

Cette méthode présente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

Les hypothèses actuarielles retenues pour déterminer l'engagement de la société sont les suivantes :

Hypothèses	31/12/2015	31/12/2014
Age de départ à la retraite	65 ans (départ volontaire)	65 ans (départ volontaire)
Profil de carrière	+2.5 %/an	+2.5 %/an
Turnover	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié
Taux d'actualisation	1.7%	1.7%
Table de mortalité	INSEE TV/TD 2007-2009	INSEE TV/TD 2007-2009

Les droits sont calculés selon le barème des droits relatifs aux départs volontaires à la retraite.

L'indemnité pour chaque salarié partant à la retraite est proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise. Elle est égale au montant le plus favorable pour le salarié entre celle définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise (SYNTEC) et celle définie par le code du travail.

La valeur inscrite au bilan au titre des avantages aux personnels et autres avantages à long terme correspond à la valeur actualisée des obligations futures. Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe comptabilise les écarts actuariels intégralement en capitaux propres. Aucun avantage n'est à constater sur les filiales.

Rémunérations des dirigeants

Les dirigeants comprennent les personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été, au cours de l'exercice, membres du Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil d'administration comprenait 6 membres. Deux administrateurs ont démissionné en décembre 2015, dont le dirigeant de la société Seeker Security Ltd. Cette personne percevait rémunération. Celle-ci se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération brute totale (1)	63	118
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail (3)	-	-
Autres avantages à long terme (4)	-	-
Paiement en actions (5)	-	-

Mr Ofer MAOR détenait 83 128 actions Quotium technologies qui lui ont été rachetées en octobre 2015 par Technologies, actionnaire majoritaire de Quotium Technologies, dans le cadre d'un rachat de blocs d'actions représentant 21.6% du capital, au prix unitaire de 4.75 € soit une valeur totale de 394 858 €.

MME Elsane Guglielmino, administrateur depuis juin 2014, est salariée de la société Quotium Technologies depuis le 1^{er} septembre 2015 et assume les fonctions de Directeur du développement. Elle a été nommée Président Directeur Général de la société Quotium Technologies à compter du 1^{er} octobre 2015 et ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat. Sa rémunération se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération brute totale (1)	43	0
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail (3)	-	-
Autres avantages à long terme (4)	-	-
Paiement en actions (5)	-	-

- (1) Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature payés au cours de l'exercice hors charges sociales patronales Départ de l'entreprise le 20/07/2015.
- (2) L'engagement de retraites (impact net sur le compte de résultat).
- (3) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour indemnités de départ ou de fin de contrat.
- (4) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour rémunérations et bonus conditionnels différés.
- (5) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options de souscription, d'achats d'actions ou d'attribution gratuite d'actions.

2.16 Actifs et passifs financiers

La juste valeur des créances clients, dettes fournisseurs et autres actifs et passifs est assimilée à leur juste valeur au bilan.

2.17 Résultat par action

Le « résultat de base par action » est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Les actions d'auto-contrôle ne sont pas considérées comme des actions en circulation et viennent donc minorer le nombre d'actions prises en compte pour le résultat net par action.

Le résultat par action dilué introduit un effet dilutif. Ainsi, le résultat par action dilué est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions existantes au cours de l'exercice, ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, i.e. des actions pouvant être émises dans le cadre de la conversion des obligations convertibles.

2.18 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe correspond aux produits générés par les activités ordinaires, à savoir la vente de licences de logiciels, la fourniture de prestations de services (maintenance, conseil et formation) et la conclusion de contrats de distribution avec des tiers.

Licences

Les redevances provenant de licences vendues aux clients sont comptabilisées en chiffre d'affaires seulement si :

- (a) les risques et avantages importants inhérents à la propriété des licences ont été transférés à l'acheteur,
- (b) le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés,
- (c) le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable,
- (d) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe et les coûts encourus ou à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Maintenance Le Groupe propose en plus des contrats de ventes de logiciels des contrats de services de maintenance. Les prestations de maintenance étant payées d'avance et non remboursables, les revenus provenant de ces prestations sont différés et comptabilisés au *prorata temporis* sur la durée du contrat de maintenance (cf. produits constatés d'avance). Les contrats de maintenance sont généralement renouvelés par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an.

Prestations de service

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de conseil, formations et autres services d'assistance prévus par les contrats de licences est comptabilisé lorsque les services sont rendus et présenté distinctement du chiffre d'affaires des licences.

3 Périètre de consolidation

3.1 Eléments notables sur le périmètre de consolidation

Toutes les sociétés détenues directement ou indirectement par le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES sont consolidées.

3.2 Variation du périmètre de consolidation

Il n'y a pas eu de variation de périmètre au cours de l'exercice 2015.

3.3 Entités appartenant au périmètre de consolidation au 31 décembre 2015

Société du périmètre de consolidation	Pays	Date d'entrée dans le périmètre	31/12/2015			31/12/2014		
			Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
QUOTIUM TECHNOLOGIES SA	France	Mère	Mère	100,00	100,00	Mère	100,00	100,00
QUOTIUM DATAENTRY	France	19/12/2012	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
QUOTIUM CORP	Etats-Unis	20/10/2010	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
QUOTIUM LIMITED	Royaume-Uni	11/05/2006	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SEEKER LTD	Israël	25/10/2012	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
AGILELOAD	France	20/06/2012	Fusionné			Fusionné	100,00	100,00

IG: Intégration globale

NC: Non consolidée

4 Evénements significatifs

4.1 Vente des actifs technologiques de sécurité applicative

En date du 20 juillet 2015, la société Quotium Technologies et ses filiales ont cédé les droits de propriété intellectuelle des actifs technologiques de sécurité applicative qu'elles avaient développés, dont le logiciel Seeker, à la société Synopsys Inc. L'impact de la vente dans les comptes de l'exercice 2015 s'élève à 4.4M€, déduction faite du remboursement des avances remboursables reçues de l'OCS. A noter qu'1 M€ est bloqué dans un compte séquestre jusqu'en janvier 2017 au titre de la garantie de passif.

Se référer à la note 6.4 pour l'impact sur le résultat.

4.2 Intégration fiscale

A compter du 1^{er} janvier 2015, et en application de l'article 223A du Code Général des Impôts, la société Quotium technologies a constitué un groupe d'intégration fiscale avec sa filiale Quotium Datasentry dont elle détient 100% du capital.

4.3 Contrat de liquidité

Le contrat de liquidité souscrit par la Société QUOTIUM TECHNOLOGIES auprès de la société de bourse Portzamparc en juillet 2013 a pris fin le 16 octobre 2015.

4.4 Avances conditionnées

Il s'agit d'avances remboursables dont les conditions de remboursement sont fixées contractuellement et sont liées au succès commercial du produit développé.

Dans le cadre du troisième exercice de garantie d'un contrat d'Assurance Prospection, la COFACE a versé en juin 2015 une avance de 135 K€ à la Société QUOTIUM TECHNOLOGIES SA en vue de poursuivre le financement des dépenses de prospection du marché américain.

La 1^{ère} échéance du prêt à taux Zéro pour l'innovation obtenue en juillet 2013 a été remboursée en décembre 2015 (remboursement de 22.5ke).

Suite à la vente du logiciel Seeker, les avances remboursables obtenues de l'OCS (Ministère de la Recherche Israélien) ont été remboursées pour leur montant total soit 1022 k€

4.5 Crédits d'impôts

Le Groupe, a poursuivi ses efforts en recherche et développement sur les logiciels du groupe et arrêté ses travaux sur le logiciel en Seeker en juillet 2015. Une partie de ces dépenses est éligible au crédit d'impôt recherche et au crédit d'impôt innovation qui se sont respectivement élevés à 154 K€ et 15 K€ au titre de l'exercice 2015.

Le Groupe imputera ses crédits d'impôts sur l'impôt à payer au titre de l'exercice 2015.

C. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

5 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

5.1 Immobilisations

Valeur brute	31/12/2014 valeur brute	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Reclassement	31/12/2015 valeur brute	31/12/2015 valeur nette
Frais de recherche & développement	1 214				-	-	1 214	-
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	5 344		(17)	1	-	-	5 329	-
Fonds commercial	4 293				-	213	4 506	-
Immobilisations incorporelles	10 851	-	(17)	1	-	213	11 048	-
Autres immobilisations corporelles	445	14	(302)	13	-	-	170	16
Immobilisations corporelles en cours	-				-	-	-	-
Immobilisations corporelles	445	14	(302)	13	-	-	170	16
Immobilisations corporelles et incorporelles	11 296	14	(319)	15	-	213	11 218	16
Immobilisations financières	62	-	-	-	-	-	62	62

Immobilisations incorporelles

Le fonds de commerce de la société Quotium Datasentry (213 K€) a été reclassé du goodwill en fonds de commerce. Il a été totalement déprécié dans les comptes sociaux au 31 décembre 2015.

Immobilisations corporelles

Il y a eu de nombreuses mises au rebut durant l'exercice 2015, majoritairement de matériels totalement dépréciés, suite au déménagement des bureaux de Londres, New York et Tel Aviv.

Immobilisations financières

Au 31/12/2015, les immobilisations financières sont constituées essentiellement des dépôts de garantie de bureaux pris en location et du solde non utilisé du contrat de liquidité.

Détail des goodwill

En milliers d'euros	Ouverture	Dépréciation	Reclassement	Cession d'activité	Clôture
Goodwill	4 202		(213)	(2 616)	1 373
Dépréciation	(486)				(486)
Total goodwill net	3 716	-	-	(2 616)	887

En milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciation	Reclassement	Cession d'activité	Valeur nette
Goodwill 2006 (fusion Quotium Technologies)	486	(486)			-
Goodwill 2007 (fusion Technologies Software)	887				887
Goodwill 2009 (Hi-Stor Technologies)	213		(213)		0
Goodwill 2012 (Seeker Security Ltd)	2 616			(2 616)	0
Total Goodwill	4 202	(486)	-	(2 616)	887

Le logiciel Seeker ayant été cédé, le goodwill qui avait été affecté à l'activité développée autour de ce produit a été repris au cours de l'exercice.

Test de valeur

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des facteurs internes ou externes montrant que l'un de ces actifs a perdu de la valeur. Lorsque de tels facteurs existent, le Groupe calcule la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

L'UGT retenue pour les goodwill est constituée du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES dans son ensemble. La société évolue sur un secteur unique d'activité.

La valeur d'utilité est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F.) selon les principes suivants :

- les flux futurs de trésorerie actualisés après impôt sont établis à partir des plans prévisionnels d'activité à 5 ans élaborés par la direction du Groupe selon des hypothèses prudentes.
- l'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital.

Le taux de croissance utilisé est de 1% ; le taux d'actualisation après impôt ressort à 13,67 %.

La comparaison de la valeur comptable de l'UGT avec leur valeur d'utilité n'a abouti à aucune dépréciation au 31 décembre 2015, le montant de la trésorerie disponible étant très largement supérieure au Goodwill résiduel.

5.2 Créances clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont constitués des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Avances et acomptes versés sur commandes	30	0
Clients et comptes rattachés - part < 1 an	1 581	2 136
Total Clients et comptes rattachés	1 611	2 136

Au 31/12/2015, 100% des créances sont inférieures à 30 jours (cf. § 7.2 gestion des risques).

5.3 Autres actifs non courants et Autres actifs courants

Les autres actifs non courants et courants sont constitués des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Créance sur cession d'actifs	1 000	-
Total Autres actifs non courants	1 000	-
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	1	2
Créances fiscales hors IS- part < 1an	182	66
Etat, Impôt sur les bénéfices - part < 1an (b)	154	632
Compte courant - part < 1 an (c)	2 350	-
Charges constatées d'avance - part < 1 an (a)	197	330
Autres créances	7	(9)
Total Autres actifs courants	2 890	1 021

Un montant d'1M€ est déposé dans un compte séquestre jusqu'à fin janvier 2017. Il est assimilable à une garantie de passif portant sur la cession des actifs. Le groupe n'a fait l'objet d'aucune réclamation ou plainte à ce titre à la date de publication des comptes.

(a) Au 31 décembre 2015, les charges constatées d'avance sont principalement constituées des charges de loyer.

(b) Les créances d'impôt sont constituées essentiellement du crédit d'impôt recherche, du crédit d'impôt innovation et du crédit d'impôt compétitivité emploi 2015 auxquels est éligible le Groupe. Ils sont comptabilisés conformément aux normes IAS 19 et IAS 20

(c) Quotium Technologies SAS a accordé une avance en trésorerie à sa maison mère Technologies SA

5.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Direction Financière du Groupe cherche à optimiser ses placements de trésorerie disponible tout en maintenant une trésorerie suffisante pour répondre à ses obligations financières à court terme.

La trésorerie et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Disponibilités	267	676
VMP - Autres placements	4 460	1 004
Total Trésorerie et équivalents	4 727	1 679

Les placements répondent à la définition de la norme IAS 7. Ils sont constitués d'OPCVM possédant la classification AMF « Monétaire Euro ». Il s'agit de placements à court terme (valorisation quotidienne) et dont la sensibilité aux évolutions de taux est faible. La sortie de ces placements peut se faire à tout moment et sans coût pour la société.

5.5 Actifs et passifs financiers

La juste valeur des créances clients, dettes fournisseurs et autres actifs et passifs est assimilée à leur juste valeur au bilan.

5.6 Capital

Au 31 décembre 2015, le capital de la société Quotium Technologies est constitué de 1 652 406 actions ordinaires dont la valeur nominale est de 1,60 €.

En octobre 2015, Technologies, actionnaire majoritaire de Quotium Technologies a procédé au rachat d'un bloc de 357 192 actions représentant 21.62% du capital social et 12.48% des droits de vote de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES ,auprès des actionnaires israéliens qui avaient bénéficié le 2 janvier 2014 du remboursement des ORA I.

Dans le but de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut décider de verser des dividendes aux actionnaires, émettre de nouvelles actions et acheter ou vendre ses propres actions.

La répartition du capital au 31 décembre 2015 est la suivante :

Actionnaires	% du capital
Technologies SAS	94,22%
Autocontrôle	0,12%
Autre actionnariat au nominatif	3.10%
Actionnariat au porteur	2,56%
TOTAL	100,00%

5.7 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2014	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2015
Provisions pour pensions et retraites	324	5	(10)				319
Provisions pour litiges	453	200	(450)				202
Total Provision	777	205	(460)	-	-	-	522

Sur avis de ses conseils, la société a maintenu une provision pour risque prud'homal à la clôture de l'exercice 2015. Les autres provisions ont été utilisées à hauteur de 115 K€ au cours de l'exercice 2015. Le surplus, devenu sans objet, a été repris.

Au 31 décembre 2015, les provisions pour risques et charges sont constituées des avantages postérieurs à l'emploi et de provisions pour litiges.

Les hypothèses actuarielles rappelées en paragraphe 2.15 sont identiques à celles de l'an dernier.

Le montant de la provision retraite (319 K€) au 31 décembre 2015 résulte des effets combinés suivants:

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Engagement total comptabilisé à l'ouverture de l'exercice	324	327
Coût des services rendus au cours de l'exercice	11	14
Charges d'intérêts	4	9
Ecarts actuariels	(21)	(47)
Reclassement des activités destinées à être cédées	0	21
Engagement total comptabilisé à la clôture de l'exercice	319	324

Aucune indemnité de départ à la retraite n'a été versée au cours de l'exercice.

5.8 Emprunts et Avances remboursables

<i>En milliers d'euros</i>		31/12/2014	Nouveaux emprunts souscrits	Rembts de l'exercice	Effet change	31/12/2015	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an
Avances remboursables COFACE	(a)	316	135			451		451
Avances remboursables OSEO	(b)	450		-22		428	90	338
Avances remboursables OCS	(c)	935		-1 022	88	0		
Emprunts / avances remboursables		1 701	135	-1 044	88	879	90	789

- (a) Complément d'avance remboursable de 135 K€ octroyée en juin 2015 par la COFACE dans le cadre d'un Contrat d'Assurance Prospection devant permettre au Groupe de financer ses dépenses liées à la prospection du marché américain. Le remboursement de cette avance, basé sur un pourcentage du chiffre d'affaires, s'étalera sur les années 2016 à 2019.
- (b) Le solde de 428 k€ correspond à un prêt à taux zéro pour l'innovation octroyé par OSEO le 17 juillet 2013. La première échéance de remboursement de ce prêt a eu lieu le 31 décembre 2015.
- (c) Avance remboursable obtenue de l'Office of the Chief Scientist (OCS) of the Ministry of Industry (organisme public israélien) dans le cadre du financement de la Recherche et Développement. Cette avance a été totalement remboursée au cours de l'exercice.

5.9 Impôts différés

Analyse de la charge d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Impôt sur les bénéfices	(695)	22
Impôts différés	577	(200)
Produit (charge) réel d'impôt	(118)	(178)

Rationalisation de la charge d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Résultat Net	4 363	(1 291)
Charge d'impôt réelle	(118)	(178)
Résultat taxable au taux Groupe de 33,33%	4 481	(1 112)
Taux d'impôt théorique de la société mère	33,33%	33,33%
Taux d'impôt théorique Groupe	(1 493)	371
Effet de différence des taux	748	(92)
Effets des différences de base	-	22
Effets des déficits non activés	-	(343)
Pertes / activation des déficits antérieurs / imputation déficits antérieurs non activés	1 108	(173)
Ecritures non fiscalisées / Différences permanentes	(481)	37
Charge d'impôt réelle	(118)	(178)
Taux effectif d'impôt	2,63%	NS

Origine des impôts différés actifs et passifs

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Reports fiscaux déficitaires activés	368	979
Provisions retraites et autres avantages au personnel	113	108
Différences temporaires fiscales	2	40
Autres	(20)	(34)
Elimination provisions internes	(139)	(1 342)
Actifs et passifs d'impôts nets	324	(249)

Reports déficitaires

Les déficits antérieurs des sociétés Seeker Security Ltd, Quotium Corp, et Quotium Ltd ont été imputés sur le résultat de l'exercice 2015. Le déficit de la société Quotium Technologies a été imputé partiellement sur le bénéfice de l'exercice et le déficit reportable de 1103 K€ a été activé.

Le déficit de l'exercice 2015 de la société Quotium Datasentry a été imputé sur les résultats de l'exercice 2015 du fait de l'intégration fiscale. En revanche, le déficit de Quotium Datasentry de l'exercice 2014, antérieur à l'intégration fiscale, n'a pas été activé (259 K€), le Groupe n'estimant pas avoir à date l'assurance de le recouvrer dans un délai raisonnable.

Evolution en 2015

En milliers d'euros	31/12/2014	Résultat consolidé	Capitaux Propres	Ecart de conversion	31/12/2015
Impôt différés actifs	39	281		4	324
Impôts différés passifs	(288)	296	(8)		0
Actifs et passifs d'impôts nets	(249)	577	(8)	4	324

5.10 Produits constatés d'avance

Il s'agit des contrats de maintenance facturés terme à échoir et relatifs à des périodes postérieures au 31 décembre 2015.

6 NOTES AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2015

6.1 Chiffre d'affaires

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Produits logiciels	141	932
Services et maintenance	3 743	3 940
Chiffres d'affaires	3 884	4 872

L'année 2015 se termine avec une baisse de 20% du chiffre d'affaire consolidé par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique essentiellement par la cession des actifs technologiques de sécurité applicative du groupe en juillet 2015.

Les revenus liés aux prestations de maintenance représentent 96% du chiffre d'affaire total en 2015. Le taux d'érosion de l'ordre de 4% est resté faible sur l'exercice.

Deux clients représentent plus de 5% du chiffre d'affaires.

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée dans la note 6.6.

6.2 Charges de personnel et avantages

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Salaires et traitements	1 502	2 662
Charges sociales	559	860
Total	2 062	3 522
Effectifs moyens Groupe (ETP)	22	38

La ventilation des effectifs moyens (ETP) est la suivante au 31 décembre 2015 :

<i>Répartition des effectifs moyens (ETP)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Cadres	21	36
ETAM	1	2
Total	22	38

La baisse des effectifs est liée à la vente des logiciels de Sécurité applicative, les équipes de R&D et commerciales de nos filiales à l'étranger ayant rejoint la société Synopsys Inc en juillet 2015.

6.3 Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions se présentent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(281)	110
Dotations aux provisions	(200)	453
Reprise aux provisions	450	0
Total	(31)	562

La dépréciation du fonds de commerce de la société Quotium Datasentry explique 213 k€ de la dotation totale aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les mouvements de provision ont été commentés dans le tableau 5.7

6.4 Autres charges et produits opérationnels courants et non courants

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Autres charges	(144)	(97)
Crédit d'impôt recherche	169	374
Autres produits	9	35
Autres produits et charges opérationnels courants	35	312
Charges non récurrentes	(223)	-
Cession d'activité	5 369	-
Résultat opérationnel non courant	5 146	-

La société Quotium technologies a été condamnée, solidairement avec sa société mère (Technologies) et sa société sœur Equity Consulting, en janvier et aout 2015 pour un litige n'entrant pas dans le cadre de son objet social .La société a fait appel de ce jugement, et mettra tout en œuvre pour recouvrer les sommes saisies.

Le résultat net de la cession d'activité a été isolé en résultat opérationnel non courant. Il résulte de la prise en compte du prix de cession (7 M€) diminué de la reprise de l'écart d'acquisition sur l'activité Seeker (2,6 M€).

6.5 Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Revenus des valeurs mobilières (incl. mouvements sur plus-value des VMP)	25	(18)
Net des gains et pertes de change	24	100
Charges d'intérêts liées aux engagements retraite	(5)	(9)
Total	43	74

Les gains/pertes de change sont constitués de la position de change latente de la société Quotium Technologies à la clôture de l'exercice 2015 enregistrée dans les comptes conformément aux normes IFRS.

6.6 Information sectorielle

Il n'y a pas de secteur opérationnel répondant aux critères de la norme IFRS 8. Le suivi de la performance financière, des risques et opportunités est effectué au niveau global de l'entreprise. Le Groupe évolue sur un secteur unique d'activité : les ventes de licences d'utilisations de logiciels et les prestations de services associées.

Les données de la filiale Israélienne ont été présentées dans la zone Europe.

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Europe	3 724	4 644
Etats-Unis	160	228
TOTAL	3 884	4 872

6.7 Engagements hors bilan

Engagements donnés

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Europe	1 111	3 897
Etats-Unis	0	33
TOTAL	1 111	3 930

✓ Loyers

Les loyers restant à courir jusqu'à la fin de la première période triennale du bail de location immobilière de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES (s'achevant le 30/06/2017) s'élèvent à 111 K€.

Il n'existe pas d'engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

✓ Garantie de passif

La société Synopsys Inc a bloqué le paiement du solde de la vente pour 1 M€ et a déposé cette somme sur un compte séquestre pour une période de 18 mois prenant fin en janvier 2017 pour faire face à d'éventuels litiges relatifs aux actifs cédés. La société n'a pas connaissance de litige à ce jour.

6.8 Transactions entre parties liées

TECHNOLOGIES

La société Technologies est l'actionnaire principal de QUOTIUM TECHNOLOGIES. Le dirigeant de la société Technologies est M. Michel Tibérini, Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES jusqu'au 30 septembre 2015.

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Flux de l'exercice		
Loyers et charges des locaux à Courbevoie	109	163
Fourniture de prestations de management par la société Technologies	1 200	700
Prestations comptables, administratives facturées à Technologies par Quotium	(5)	(20)
Refacturation de frais de Technologies à Quotium au titre des surfaces occupées	0	46
Intérêts d'emprunt		
Soldes bilantiels		
Prêts		
Créances clients	0	6
Avances de trésorerie	2 350	
Dettes fournisseurs	240	144

QUOTIUM TECHNOLOGIES Inc.

QUOTIUM TECHNOLOGIES SA et QUOTIUM TECHNOLOGIES Inc ont pour dirigeant commun M. TIBERINI et n'ont pas de lien capitalistique entre elles.

Pour rappel, Michel TIBERINI n'est plus Président Directeur Général de Quotium Technologies depuis le 1^{er} octobre 2015.

Les transactions communes sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Flux de l'exercice		
Contrat de royalties	0	16
Soldes bilantiels		
Créances clients	0	0

6.9 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES :

En milliers d'euros	Cecaudit				Grant Thornton				Autres CAC			
	Montant 2015	%	Montant 2014	%	Montant 2015	%	Montant 2014	%	Montant 2015	%	Montant 2014	%
Audit,												
Commissariat aux comptes												
Certification, examen des comptes												
Quotium	17	100%	17	89%	25	61%	25	78%				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux comptes					1	2%	2	6%				
Autres filiales françaises			0	11%	5	12%	5	16%				
Filiales étrangères					10				15	100%	18	100%
Sous-total	17	100%	17	100%	41	76%	32	100%	15	100%	18	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Acquisition, juridique et fiscal												
Autres												
Sous-total	0	0%										
Total	17	100%	17	100%	41	100%	32	100%	15	100%	18	100%

6.10 Gestion des risques (risque de liquidité, risque de crédit, risque de taux d'intérêts)

Risque de crédit

Le Groupe ne présente pas de risque de crédit. Elle n'a pas recours à l'endettement bancaire

Risque de liquidité

A ce jour le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES ne présente pas de risque de liquidité. Sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie s'élèvent à 4 727 K€ au 31/12/2015.

L'analyse des créances clients échues en montant net de provisions sur créances clients est résumée ci-après :

En milliers d'euros	Echéances des créances clients				
	TOTAL	non échues	< 30 jours	31-60 jours	> 61 jours
Au 31/12/2015	1 611	964	647	0	0
en % du total	100%	60%	40%	0%	0%
	TOTAL	non échues	< 30 jours	31-60 jours	> 61 jours
Au 31/12/2014	2 136	1 124	1 012	0	0
en % du total	100%	53%	47%	0%	0%

Au 31/12/2015, 100% des créances sont inférieures à 30 jours.

Risque de taux

Les équivalents de trésorerie ne présentent pas de risques significatifs de variation de valeur en cas de variation des taux d'intérêt (cf. note 5.4). Les principaux critères de classification en équivalents de trésorerie (caractère négligeable du risque de variation de valeur, existence de valeurs liquidatives quotidiennes ou hebdomadaires ...) ont été revus au 31/12/2015.

Risque de change

<i>En milliers de devises</i>	USD	GBP	ILS
Actifs	111	94	25
Trésorerie	55	30	1 046
Passifs (1)	(159)	(61)	(1 006)
Position nette de change	7	63	65
Taux de clôture / Euros	0,918527	1,362583	0,235399
Variation de 10 % à la baisse	1,010379	1,498842	0,258939
Sensibilité en K€	1	9	2

Les activités internationales du Groupe sont principalement réalisées dans la zone euro. Le Groupe est donc faiblement exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises. Les comptes des filiales étrangères étant établis dans des devises stables (USD, POUND, ILS), l'exposition du Groupe au risque de change est limitée.

6.11 Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Quotium Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Quotium Technologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Les paragraphes 2.2 et 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent la méthode d'évaluation des actifs d'exploitation et des goodwill. Nos travaux ont consisté à examiner cette méthode, à apprécier les données et hypothèses retenues ainsi que les évaluations qui en résultent. Nous avons par ailleurs vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Champs-sur-Marne, le 28 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Cecaudit International

Natascha Vignaux
Associée

Vincent Domon
Associé

COMPTES ANNUELS QUOTIUM TECHNOLOGIES SA

▪ ETATS FINANCIERS

• Bilan Actif

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	5 329 025	5 329 025		
Fonds commercial	5 566 406	56 406	5 510 000	5 510 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	10 895 432	5 385 432	5 510 000	5 510 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	114 204	97 815	16 389	16 663
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	114 204	97 815	16 389	16 663
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	844 118	674 647	169 471	1
Créances rattachées à des participations	1 754 102	860 650	893 452	517 251
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	73 697		73 697	63 039
TOTAL immobilisations financières :	2 671 917	1 535 297	1 136 620	580 291
ACTIF IMMOBILISÉ	13 681 553	7 018 544	6 663 009	6 106 955
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				143
Créances clients et comptes rattachés	1 440 106		1 440 106	1 669 597
Autres créances	2 507 723		2 507 723	750 665
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	3 947 829		3 947 829	2 420 405
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	4 461 619		4 461 619	1 003 583
Disponibilités	130 415		130 415	498 976
Charges constatées d'avance	214 139		214 139	313 285
TOTAL disponibilités et divers :	4 806 172		4 806 172	1 815 844
ACTIF CIRCULANT	8 754 001		8 754 001	4 236 249
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				36 914
TOTAL GÉNÉRAL	22 435 554	7 018 544	15 417 010	10 380 117

• Bilan Passif

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 2 643 850	2 643 850	2 643 850
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 775 029	3 775 029
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	201 903	201 903
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(1 700 668)	1 883 444
Résultat de l'exercice	5 140 380	(3 584 112)
TOTAL situation nette :	10 060 494	4 920 114
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	457	1 014
CAPITAUX PROPRES	10 060 950	4 921 128
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	878 580	765 627
AUTRES FONDS PROPRES	878 580	765 627
Provisions pour risques	200 000	489 426
Provisions pour charges	301 214	296 288
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	501 214	785 714
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	494 827	306 633
Dettes fiscales et sociales	1 002 106	820 313
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	33 841	33 841
TOTAL dettes diverses :	1 530 774	1 160 787
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	2 445 491	2 731 379
DETTES	3 976 265	3 892 166
Ecarts de conversion passif		15 483
TOTAL GÉNÉRAL	15 417 010	10 380 117

• **Compte de résultat (Première Partie)**

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	3 051 876	334 897	3 386 773	3 971 956
Chiffres d'affaires nets	3 051 876	334 897	3 386 773	3 971 956
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				3 000
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			452 512	30 599
Autres produits			272	67 145
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 839 556	4 072 700
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			2 033 579	1 981 985
TOTAL charges externes :			2 033 579	1 981 985
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			29 600	73 364
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			646 928	1 248 974
Charges sociales			322 474	485 943
TOTAL charges de personnel :			969 402	1 734 917
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			7 959	18 727
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			204 926	452 512
TOTAL dotations d'exploitation :			212 885	471 239
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			140 843	27 286
CHARGES D'EXPLOITATION			3 386 308	4 288 791
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			453 248	(216 091)

- **Compte de résultat (Seconde Partie)**

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	453 248	(216 091)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	9 224	20 427
Autres intérêts et produits assimilés	24 763	24 603
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 400 167	119 644
Différences positives de change	67 159	1 811
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		1 135
	4 501 313	167 620
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 014 272	3 827 319
Intérêts et charges assimilés	(0)	
Différences négatives de change	5 858	3 391
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 020 130	3 830 710
RÉSULTAT FINANCIER	3 481 182	(3 663 090)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 934 430	(3 879 181)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 322	750
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 000 002	13 534
Reprises sur provisions et transferts de charges	601	2 116
	3 001 925	16 400
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 222 752	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 218	43 165
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	44	595
	1 226 013	43 761
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 775 911	(27 361)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	569 961	(322 430)
TOTAL DES PRODUITS	11 342 793	4 256 720
TOTAL DES CHARGES	6 202 413	7 840 832
BÉNÉFICE OU PERTE	5 140 380	(3 584 112)

ANNEXES

▪ PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES

QUOTIUM TECHNOLOGIES SA, « La Société », est un éditeur de logiciels, spécialisé dans la conception, le développement et la maintenance de solutions logicielles innovantes dans des environnements technologiques variés. La société a exercé notamment son activité dans les domaines de la sécurité, du stockage et de l'archivage au cours de l'exercice 2015 .L'activité de Sécurité applicative a été cédée en juillet 2015 à la société américaine Synopsys Inc. Cette vente a été assortie de concession de licences de logiciels développés par la société.

En tant qu'éditeur de logiciels, la Société est la seule détentrice des sources des produits qu'elle commercialise et possède ainsi 100% des droits de propriété intellectuelle des logiciels développés.

▪ REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence. Les comptes annuels ont ainsi été établis dans le but de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Non compensation,
- Intangibilité du bilan d'ouverture.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation de comptes annuels. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées, dans leurs valeurs brutes à leurs valeurs d'entrée dans le patrimoine, soit au coût d'acquisition ou de production compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par la Société. En outre, depuis le 1^{er} janvier 2005, la Société doit réaliser un test de dépréciation lorsqu'un indice interne ou externe laisse penser qu'un élément d'actif corporel ou incorporel a pu perdre notablement de sa valeur.

Dans les cas où la valeur actuelle (valeur la plus élevée entre la valeur d'usage et la valeur vénale) des immobilisations devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, ramenant la valeur nette comptable à la valeur actuelle.

Lorsqu'une dépréciation est enregistrée, la base amortissable de l'élément déprécié est modifiée ainsi que son plan d'amortissement. Le plan d'amortissement est susceptible d'être à nouveau modifié si l'actif recouvre ultérieurement de sa valeur.

Les règles résultant de l'application des règlements CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 et CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 n'ont pas d'incidence sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et n'affectent pas leur comparabilité avec les comptes des exercices précédents.

Les frais de recherche et de développement ne sont pas immobilisés. Ils sont comptabilisés dans les postes de charges par nature au fur et à mesure des dépenses.

Le fonds de commerce est constitué principalement d'éléments incorporels. Il fait l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur d'utilité est estimée en fonction des flux de trésorerie futurs et des prévisions budgétaires.

- Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation.

Nature des immobilisations	Durée	Mode
Logiciels :		
- pour les besoins de fonctionnement	1 an	Linéaire
- développés ou acquis en vue de leur commercialisation	5 ans	Linéaire
Agencements et installations	8 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation, de créances rattachées à des participations ou de prêts à des filiales, participations ou parties liées.

La valeur brute est définie par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

A la date de clôture, la société examine pour chaque filiale la valeur des immobilisations financières, identifie les événements, internes ou externes qui indiqueraient que ces immobilisations ont perdu de la valeur et compare, pour chaque filiale, leur valeur nette comptable avec leur valeur d'utilité. La société apprécie la valeur d'utilité des immobilisations financières sur la base de leur situation nette comptable à la date de clôture.

La différence entre l'investissement net et la valeur d'utilité fait l'objet d'une dépréciation imputée prioritairement aux titres de participation puis aux prêts et créances rattachées et, le cas échéant,

aux avances en compte courant. Si la valeur d'utilité est négative, une provision pour risque peut venir en complément.

- Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu, et de la différence entre leur valeur d'inventaire et leur valeur comptable.

- Conversion des éléments en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes de change latentes non compensées font l'objet d'une provision pour perte de change.

- impôts différés

En conformité avec les textes réglementaires comptables en vigueur, la Société ne comptabilise pas d'impôt différé dans ses comptes annuels sociaux. Seuls les impôts exigibles sont ainsi comptabilisés.

- Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les liquidités en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les disponibilités sont constituées de dépôts sur des comptes courants ou de placements liquides (SICAV et comptes à terme).

Les comptes à terme sont enregistrés à leur valeur nominale. Les intérêts courus non échus sur ces titres sont enregistrés à la clôture.

La Société s'est constituée un portefeuille de SICAV. Ces SICAV sont considérées comme des valeurs mobilières de placement (VMP). Elles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les ventes de VMP sont comptabilisées selon la méthode du premier entre, premier sorti. Les moins-values latentes sur VMP sont provisionnées, alors que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

- Provisions règlementées

Elles sont constituées des amortissements dérogatoires. L'amortissement comptable des immobilisations corporelles est effectué d'après le mode linéaire. L'amortissement selon le mode dégressif est utilisé pour le calcul de l'amortissement fiscal des biens qui peuvent en bénéficier. La différence entre l'amortissement fiscal et comptable est enregistrée en amortissements dérogatoires.

- Provisions pour risques et charges

Les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- Le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de manière précise

- l'incidence économique est négative pour la Société, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société provient de trois sources principales : les ventes de licence des logiciels, les services associés de maintenance et les prestations de conseil et de formation.

Les redevances provenant de licences vendues aux clients sont comptabilisées en chiffre d'affaires seulement si :

- a. les risques et avantages importants inhérents à la propriété des licences ont été transférés à l'acheteur,
- b. la Société ne continue ni à être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés,
- c. le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable,
- d. il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la Société et,
- e. les coûts encourus ou à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

La Société propose en plus des contrats de ventes de logiciels, des contrats de services de maintenance. Les prestations de maintenance étant payées d'avance et non remboursables, les revenus provenant de ces prestations sont différés et comptabilisés au *prorata temporis* sur la durée du contrat de maintenance (cf. produits constatés d'avance). Les contrats de maintenance sont généralement renouvelés par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an.

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de conseil, formations et autres services d'assistance prévus par les contrats de licences est comptabilisé lorsque les services sont rendus et présenté distinctement du chiffre d'affaires des licences.

- Autres produits d'exploitation

Ils sont principalement constitués des revenus de royalties facturées aux filiales en pourcentage de leurs ventes de licences et maintenances. Ces revenus sont reconnus dans le chiffre d'affaires sur la période des services rendus.

- Estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux règles comptables applicables, la Société procède à des estimations et fait des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations financières fournies à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est donc possible que les résultats réels puissent différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations effectuées concernent plus particulièrement les immobilisations incorporelles et financières.

▪ NOTES RELATIVES AU BILAN

1.1 Actif immobilisé

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	10 895 432		
TOTAL immobilisations incorporelles :	10 895 432		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	34 374		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	211 949		7 685
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	246 323		7 685
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	5 387 474		306 101
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	77 095		
TOTAL immobilisations financières :	5 464 569		306 101
TOTAL GÉNÉRAL	16 606 324		313 786

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			10 895 432	
TOTAL immobilisations incorporelles :			10 895 432	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers			34 374	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.		139 805	79 830	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		139 805	114 204	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		3 095 355	2 598 220	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		3 398	73 697	
TOTAL immobilisations financières :		3 098 753	2 671 917	
TOTAL GÉNÉRAL		3 238 558	13 681 553	

- *Immobilisations incorporelles et corporelles*

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de logiciels complètement amortis et de fonds de commerce.

Il est à noter qu'au cours de l'exercice 2015, du matériel informatique totalement amorti a été mis au rebut pour une valeur brute de 140K€.

- *Immobilisations financières*

La vente des actifs technologiques de Sécurité applicative par Quotium Technologies et ses filiales à la société Synopsys en juillet 2015 a permis aux différentes filiales de rembourser leurs créances vis-à-vis de leur maison mère à hauteur de 3095 K€ .

Une dépréciation partielle des titres de participation de la société Seeker Security Ltd a été enregistrée au regard de la situation nette de la filiale à l'issue de l'opération et de ses perspectives de revenus.

La société Quotium Technologies a poursuivi son soutien financier à sa filiale Quotium DATASENTRY durant l'exercice 2015 à hauteur de 306 K€

1.2 Amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	5 329 025			5 329 025
TOTAL immobilisations incorporelles :	5 329 025			5 329 025
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	22 372	4 297		26 668
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	207 289	3 662	139 805	71 147
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	229 660	7 959	139 805	97 815
TOTAL GÉNÉRAL	5 558 686	7 959	139 805	5 426 841

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier		44	
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :		44	
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL		44	

1.3 Amortissements (Suite – Dérogatoires)

VENTILATIONS DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS		
	Colonne 1 Différentiel de durée	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amort. fiscal exceptionnel
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier		44	
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :		44	
TOTAL III		44	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		44	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (Col. 1+2+3)		44	

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	REPRISES			Mouvements nets des amort. à la fin de l'exercice
	Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amort. fiscal exceptionnel	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement. TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.		601		(557)
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :		601		(557)
TOTAL III		601		(557)
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		601		(557)
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (Col. 4+5+6)		601		(557)

TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ

(557)

1.4 Etats des Créances et Dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	1 754 102		1 754 102
Prêts			
Autres immobilisations financières	73 697	54 278	19 419
TOTAL de l'actif immobilisé :	1 827 799	54 278	1 773 521
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 440 106	1 440 106	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	693	693	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	151 339	151 339	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	1 980	1 980	
Groupe et associés	2 349 798	2 349 798	
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	3 943 916	3 943 916	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	214 139	213 282	857
TOTAL GÉNÉRAL	5 985 854	4 211 475	1 774 378

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	494 827	494 827		
Personnel et comptes rattachés	71 252	71 252		
Sécurité sociale et autres organismes	107 040	107 040		
Impôts sur les bénéfices	569 961	569 961		
Taxe sur la valeur ajoutée	240 531	240 531		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	12 961	12 961		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	33 841	33 841		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 445 491	2 445 491		
TOTAL GÉNÉRAL	3 975 905	3 975 905		

- *Etat-impôt sur les bénéfices*

Il s'agit essentiellement de la charge d'impôt de l'année du nouveau groupe d'intégration fiscale composé de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA et de sa filiale détenue à 100% QUOTIUM DATASENTRY SAS pour un montant de 670 789 €. Les crédits d'impôts dont la société bénéficie au titre de la recherche, de l'innovation, de la compétitivité emploi et des revenus étrangers viennent diminuer la charge d'impôt et représentent un montant de 100 828 €.

Le Crédit d'impôt recherche de l'année 2014 a été remboursé à la société en septembre 2015.

- *Produits constatés d'avance*

Il s'agit des contrats de maintenance facturés à terme à échoir et relatifs à des périodes postérieures au 31 décembre 2015.

1.5 Variation des Capitaux Propres

Variation des capitaux propres	Solde au 31/12/14	Affectation du résultat	Provisions réglementées	Résultat 2015	Solde au 31/12/15
Capital social	2 643 850				2 643 850
Primes d'émission	3 775 029				3 775 029
Réserve légale	201 903				201 903
Autres réserves					
Report à nouveau	1 883 444	(3 584 112)			(1 700 668)
Résultat de l'exercice	(3 584 112)	3 584 112		5 140 380	5 140 380
Provisions réglementées	1014		(557)		457
Variation des capitaux propres	4 921 128	0	(557)	5 140 380	10 060 950

Dividendes					
Situation nette	4 921 128	0	(557)	5 140 380	10 060 950

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 juin 2015 a décidé d'affecter la perte de l'exercice 2014 de 3 584 K€ en report à nouveau dont le montant a ainsi été porté à - 1 701 K€

1.6 Provisions inscrites au Bilan

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	1 014	44	601	457
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	1 014	44	601	457
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	452 512 36 914 296 288	200 000 4 926	452 512 36 914	200 000 301 214
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	785 714	204 926	489 426	501 214
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	56 406 844 117 4 040 160	 570 000 444 272	 739 470 3 623 783	56 406 674 647 860 650
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	4 940 683	1 014 272	4 363 253	1 591 703
TOTAL GÉNÉRAL	5 727 411	1 219 242	4 853 279	2 093 374

- *Provisions pour litiges*

Sur avis de ses conseils, la société a maintenu une provision pour risque prud'homal à la clôture de l'exercice 2015. Les autres provisions ont été utilisées à hauteur de 115 K€ au cours de l'exercice. Le surplus, devenu sans objet, a été repris.

- *Provision pour indemnités de départ à la retraite*

Les droits sont calculés selon le barème des droits relatifs aux départs volontaires à la retraite à 65 ans. Les principales hypothèses sont les suivantes :

Hypothèses	2015	2014
Age de départ à retraite	65 ans (départ volontaire)	65 ans (départ volontaire)
Profil de carrière	2,5%/an	2,5%/an
Turnover	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié
Taux d'actualisation	1,70%	1.70%
Table de mortalité	INSEE TV/TD 2007-2009	INSEE TV/TD 2007-2009

La variation de la provision au bilan se décompose comme suit en Keuros :

Engagement total comptabilisé à l'ouverture de l'exercice 2014	296
Coût des services rendus au cours de l'exercice	9
Charges d'intérêts	5
Prestations servies	0
Ecart actuariels (départs, taux d'actualisation, etc.)	-9
Engagement total comptabilisé à la clôture de l'exercice 2015	301

Aucune indemnité de départ à la retraite n'a été versée au cours de l'exercice.

- *Provisions pour dépréciation des titres de participation et des créances rattachées à des participations*

Suite à la vente du logiciel Seeker au niveau du Groupe et à l'indemnisation reçue de la part de Quotium Technologies, les filiales étrangères ont réalisé un résultat bénéficiaire qui leur a permis de rembourser leurs dettes à l'égard de leur société mère.

Toutefois le risque de non-recouvrement des créances subsiste pour certaines filiales, et la Société QUOTIUM TECHNOLOGIES SA a décidé de déprécier la valeur de sa participation dans les dites filiales à hauteur des situations nettes négatives.

▪ **NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**

2.1 Ventilation du chiffre d'affaires (en K€)

RUBRIQUES	FRANCE	HORS FRANCE	31/12/2015	31/12/2014
Produits	122		122	438
Maintenances et prestations Ingénierie	2 930	335	3 265	3 534
TOTAL	3 052	335	3 387	3 972

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de produits de maintenance sur les ventes réalisées en France et à l'étranger ainsi que de produits liés aux prestations, aux formations dispensées, ainsi qu'aux ventes de licences et de logiciels. On observe sur l'année une baisse des ventes de 15% liée notamment à l'arrêt de la commercialisation du logiciel Seeker.

2.2 Autres charges externes(en K€)

RUBRIQUES	2015	2014
Locations et charges locatives	132	237
Personnel extérieur à l'entreprise	1 101	1021
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	399	178
Autres	402	546
TOTAL	2 034	1 982

Les honoraires ont augmenté en raison de l'opération de cession. Ils comprennent essentiellement des honoraires d'avocats.

2.3 Charges de personnel en (K€)

RUBRIQUES	2015	2014
Rémunération	647	1 036
Charges sociales	322	486
TOTAL	969	1 522

RUBRIQUES	2015	2014
Ingénieurs et cadres	9	13
Administratif	1	1
Total effectif au 31/12	10	14

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENT DONNES	MONTANT
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	110 513
- Bail engagement jusqu'au 30/06/2017	
TOTAL	110 513
ENGAGEMENT RECUS	MONTANT
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus:	
TOTAL	

FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

3.1 Concession de licence

En date du 20 juillet 2015, la société a concédé des droits de licence à la société Synopsys Inc pour un montant de 3 000 K€.

3.2 Intégration fiscale

Au 1er janvier 2015, un groupe d'intégration fiscale a été créé entre la société QUOTIUM TECHNOLOGIES (tête de groupe) et la société QUOTIUM DATASENTRY, en application des articles 223 A et suivants du CGI

3.3 Arrêt du contrat de liquidité

Le contrat de liquidité signé avec la société de bourse Portzamparc en juillet 2013 a pris fin le 16 octobre 2015 suite à l'augmentation de la participation de l'actionnaire majoritaire, Technologies SAS, dans le capital de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA. Pour rappel, Technologies SAS détient 94.22% du capital et 96.32% des droits de vote de QUOTIUM TECHNOLOGIES au 31/12/2015. La société QUOTIUM TECHNOLOGIES détient 1 996 actions propres au 31/12/2015.

3.4 Crédit d'impôts

La Société a poursuivi ses efforts en recherche et développement. Une partie de ces dépenses est éligible au crédit d'impôt recherche et au crédit d'impôt innovation qui se sont respectivement élevés à 89 K€ et 6 K€ au titre de l'exercice 2015.

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 28 février 2013, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en créance d'impôt. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société a comptabilisé un CICE de 6 033 € en crédit d'impôt.

Le CICE a permis de réaliser, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 un certain nombre de dépenses permettant à la Société de poursuivre ses efforts de recherche et d'innovation.

3.5 Rémunération des dirigeants

Depuis le 1^{er} septembre 2015, Madame Elsane Guglielmino est salariée de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES et perçoit une rémunération mensuelle brute de 10 667 € en qualité de Directeur du Développement. Elle est nommée Président Directeur Général de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES à compter du 1^{er} octobre 2015 et n'est pas rémunérée au titre de son mandat.

3.6 Entreprises et parties liées (en K€)

<i>Postes en K€</i>	2015	2014
Bilan		
Prêts et créances rattachées à des participations	1 754	4 543
Avances en trésorerie	2 350	
Créances clients et comptes rattachés	1	-
Autres créances (intégration fiscale)	-	-
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	242	149
Résultat		
Prestations comptables	17	57
Royalties liées à la distribution des produits	-	67
Produits financiers	9	20
Charges d'exploitation	(1 293)	(1 325)
Charges exceptionnelles	(1 000)	-

Les charges exceptionnelles correspondent à l'indemnisation versée par Quotium Technologies à ses filiales de distribution du produit Seeker, suite notamment à l'arrêt de la distribution du logiciel SEEKER.

3.7 Valeurs mobilières de placement

La trésorerie est suivie en date de valeur. L'excédent est placé en OPCVM possédant la classification AMF « Monétaire Euro » se caractérisant par leur liquidité et leur faible niveau de risque.

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'établissent à 4,6 M€. Les produits de placements financiers et les intérêts sur avances consenties à ses filiales se sont élevés à 34K€ sur l'exercice 2015.

3.8 Honoraires des commissaires aux comptes.

Au titre de l'exercice 2015, les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 43 600 € dont 60% ont été versés à GRANT THORNTON et 40% à CECAUDIT INTERNATIONAL.

3.9 Evénements postérieurs à la clôture

Néant

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination Siège social	Capital Capitaux propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. Brute Titres Val. Nette Titres	Prêts avances. Cautions	Chiffres d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
Quotium Technologies Limited Lincoln House-300 High Holborn London WC1V 7JH - Grande Bretagne	1 489 (811 887)	100%	1 489 1 489	0	281 951 799 153
Quotium Corp 575 Madison Avenue, 25th floor NY NY10022-Etats-Unis	1 (211 953)	100%	1 1	0	163 139 219 745
Quotium Datasentry 84/88 bd de la Mission Marchand 92411 Courbevoie-France	104 640 (521 865)	100%	104 647 0	884 028	163 149 (444 662)
Seeker Security Ltd	2 163 (4 186 479)	100%	737 982 167 982	870 074	(101 520) 3 374 490
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
AUTRES TITRES					

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Quotium Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Quotium Technologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Les paragraphes « Immobilisations incorporelles et corporelles » et « Immobilisations financières » des Règles et méthodes comptables et « Immobilisations financières » exposent les principes d'estimation des immobilisations incorporelles et financières. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons pris connaissance des procédures d'élaboration de ces estimations par la direction, analysé les résultats des travaux effectués par la société et vérifié le caractère approprié de l'information communiquée dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Champs-sur-Marne, le 28 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Cecaudit International

Natascha Vignaux
Associée

Vincent Domon
Associé

RAPPORT DE GESTION

1. Activité, résultats et situation financière

1.1. Evénements marquants de l'exercice

- Concession de licences et vente des actifs technologiques de sécurité applicative du Groupe le 20 juillet 2015 à la société Synopsys Inc
- Intégration fiscale
- Arrêt du contrat de liquidité
- Avances conditionnées
- Crédits d'impôts

Se référer aux notes 4 et 6.4 des comptes consolidés au 31/12/2015.

1.2. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

1.3. Présentation des comptes annuels

1.3.1. Commentaires sur les comptes annuels de Quotium Technologies SA

Les comptes annuels de QUOTIUM TECHNOLOGIES S.A. ont été examinés et arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 26 avril 2016.

Les comptes de la Société ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux principes comptables généralement admis. Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels.

Au 31 décembre 2015, le total du bilan, s'élève à 15.4 M€. Le capital social est composé de 1 652 406 titres de 1,60 euros de nominal.

L'annexe comptable fait partie intégrante des comptes annuels.

Dettes fournisseurs

Conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et aux articles consécutifs L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, la décomposition du solde des dettes QUOTIUM TECHNOLOGIES à l'égard des fournisseurs est la suivante :

Répartition en %	2015	2014
Dettes fournisseurs non échues	100%	100%
dont :		
- à 30 jours	100%	100%
- entre 30 jours et 45 jours		
- au-delà de 45 jours		
Dettes fournisseurs échues	0%	0%

Conformément à l'article L233-3 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune prise de participation n'a eu lieu au cours de l'exercice 2015.

Le compte de résultat de QUOTIUM TECHNOLOGIES pour l'exercice 2015 est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

RESULTATS	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Chiffre d'affaires (C.A.)	3 387	3 972
Résultat d'exploitation (REX)	453	(216)
<i>REX en % du C.A.</i>	<i>13%</i>	<i>-5%</i>
Résultat financier	3 481	(3 663)
Résultat exceptionnel	1 776	(27)
Résultat Net (R.N.)	5140	(3 584)
<i>R.N. en % du C.A.</i>	<i>152%</i>	<i>-90%</i>

Le chiffre d'affaires est en baisse de l'ordre de 15% par rapport à l'an dernier. Cette baisse s'explique essentiellement par la cession en juillet 2015 des actifs technologiques du Groupe à la société Synopsys Inc, et à l'arrêt de la commercialisation du logiciel Seeker.

en K€	2015	2014	Var. en K€
Produits logiciels	122	438	-316
Services de maintenance, conseil	3 265	3 534	-269
Total	3 387	3 972	-585

Le résultat net de 5.1 M€ est l'effet conjoint du prix de cession des logiciels et de la reprise des provisions de nature financière constituées en 2014, et devenues sans objet du fait de l'amélioration de la trésorerie et de la situation nette des filiales.

Activités des filiales

A l'exception de la société SEEKER SECURITY LTD, qui a participé au développement du logiciel Seeker jusqu'en juillet 2015, les filiales ne détiennent pas d'actif économique stratégique. Les filiales en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis sont des filiales commerciales dont l'objet est la distribution des produits logiciels du Groupe, la fourniture de services de maintenance de premier niveau, et de services de conseil.

QUOTIUM TECHNOLOGIES Ltd (Royaume-Uni) et QUOTIUM Corp (Etats-Unis)

Le chiffre d'affaire de l'exercice 2015 s'élève à 207k£ pour la filiale britannique et à 178K\$ pour la filiale américaine, en baisse de l'ordre de 40% par rapport à l'an dernier.

L'arrêt de la distribution du produit Seeker a fortement impacté ces filiales, qui s'étaient concentrées ces dernières années sur le développement de ce produit.

Les salariés ont rejoint la société Synopsys Inc au début du second semestre 2015.

Les filiales ont été indemnisées pour l'arrêt de la distribution du logiciel Seeker, et ont ainsi pu rembourser à leur maison mère les avances de trésorerie qu'elles avaient reçues.

SEEKER SECURITY LTD (Israël)

La filiale israélienne était dédiée au développement des logiciels de sécurité applicative. Elle a vendu les droits de propriété intellectuelle de ses actifs technologiques à la société Synopsys Inc.

Les salariés de cette filiale ont tous rejoint la société Synopsys Inc en juillet 2015.

QUOTIUM DATASENTRY (France)

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 163 K€, en baisse de 27% par rapport à l'an dernier, et a enregistré une perte d'exploitation de 445 K€. Sur la base de tests d'impairment, le fonds de commerce a été totalement déprécié et explique pour un montant de 213 K€ la perte de l'exercice. La société Quotium Technologies a décidé de provisionner la valeur de sa participation dans sa filiale à hauteur de la situation nette négative pour faire face au risque de non recouvrement des créances.

1.3.2 Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe Quotium Technologies

Les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards ou IFRS) édictées par l'International Accounting Standard Board (IASB) applicables au 31 décembre 2015, telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'incidence de l'application des normes effectives depuis le 1^{er} janvier 2015.

Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2015

Le compte de résultat consolidé de QUOTIUM TECHNOLOGIES pour l'exercice 2015 est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	3 884	4 872
Charges de personnel	(2 062)	(3 522)
Charges externes	(2 496)	(2 205)
Impôts et taxes	(39)	(82)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(31)	(562)
Autres charges et produits opérationnels	35	312
Résultat opérationnel courant	(708)	(1 186)
Résultat opérationnel non courant	5 146	0
Résultat opérationnel	4 438	(1 186)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3	1
Coût de l'endettement financier	(5)	(9)
Autres charges et produits financiers	45	81
Résultat financier	43	74
Résultat net avant impôts	4 481	(1 113)
Impôts exigibles	(695)	22
Charges/Produits d'impôts différés	577	(200)
Charges et produits non récurrents	0	0
Résultat net	4 363	(1 291)
Résultat net des activités destinées à être cédées	0	0
Résultat net consolidé	4 363	(1 291)
Nombre d'actions (hors action en auto contrôle)	1 650 410	1 649 532
Résultat par action (€/action)	2,64	-0,78
Résultat dilué par action (€/action)	2,64	-0,78

Le chiffre d'affaire consolidé de l'année 2015 est en recul de 20% par rapport à l'année dernière. Cette baisse s'explique par la cession des actifs technologiques et par l'arrêt de la commercialisation du logiciel Seeker.

Le résultat net de 4.4M€ s'explique exclusivement par le résultat de la vente des logiciels.

Etat de la situation financière consolidée au 31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres consolidés s'établissent à 5.7 M€ versus 1.6 M€ au 31 décembre 2014.

Lors de la vente des actifs technologiques, la société Seeker Security Ltd a remboursé les avances reçues de l'OCS (Ministère de la Recherche Israélien) pour un montant de 1022 K€.

Le Groupe continue à bénéficier au 31/12/2015 d'avances remboursables et de prêt à taux Zéro à hauteur de 879 K€.

Au 31 décembre 2015, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 4.7 M€.

1.4. Perspectives 2016 du Groupe

Après plusieurs années de stabilité, le taux d'érosion des revenus de maintenance devrait se dégrader en 2016 de plus de 10%, suite à l'arrêt de certains contrats notifié en fin d'année 2015.

L'activité en 2016 restera centrée sur le développement et la maintenance des logiciels historiques du Groupe.

1.5. Recherche et Développement

Conformément aux articles L.225-100 et L.232-1.II du Code de Commerce, sont ici présentées les activités en matière de recherche et de développement menées par le Groupe.

	Exercice 2015	Exercice 2014
	Total	Total
Dépenses en K€ (frais de personnel et sous-traitance)	1 175	1 886
<i>En % du CA consolidé</i>	<i>30%</i>	<i>39%</i>
Effectif moyen	14	21
<i>En % de l'effectif global</i>	<i>64%</i>	<i>55%</i>

Le poids de la R&D demeure toujours très significatif dans le groupe.

1.6. Facteurs de risque

A la date du présent rapport il n'existe aucun facteur de nature gouvernementale, économique budgétaire, monétaire ou politique récent pouvant influencer sensiblement sur nos opérations.

Les autres facteurs de risque (risque de liquidité, risque de crédit, risque de taux d'intérêt et risque de change) sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés (note 7.2).

La société n'a pas une politique de recours aux instruments de couverture des risques de taux ou de change, compte tenu des faibles enjeux.

1.7. Affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 5.140.380 € pour la société QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Nous vous proposons de l'affecter en totalité au report à nouveau dont le montant sera ainsi porté à 3.439.712 €.

2. Informations juridiques

2.1 Les dirigeants

Les mandataires sociaux de QUOTIUM TECHNOLOGIES sont :

- **Monsieur Michel TIBERINI**, Président Directeur Général jusqu'au 30 septembre 2015 et dont le mandat d'administrateur a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2015 pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- **Monsieur Albert ALCABAS**, administrateur indépendant, membre du comité d'audit et dont le mandat court jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2016 et statuant sur les comptes clos le 31/12/2015. Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 6 juin 2016 de renouveler son mandat pour une nouvelle durée de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- **Madame Elsane GUGLIELMINO**, Président Directeur Général à compter du 1^{er} octobre 2015 pour la durée restant à courir au titre de son mandat d'administrateur soit à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- **Monsieur Dominique BOURRA**, administrateur indépendant, nommé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2013 et dont le mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2018.

Mandats, fonctions et nombre d'actions des dirigeants et mandataires sociaux de la SA durant l'exercice

Les mandats et fonctions des dirigeants et membres du conseil d'administration exercés durant l'exercice sont les suivants :

M. Michel TIBERINI

- Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (nommé par l'Assemblée Générale du 30 juin 2015) et Président Directeur Général jusqu'au 30 septembre 2015
- Président de TECHNOLOGIES SAS,
- Président de QUOTIUM TECHNOLOGIES Inc,
- Président de QUOTIUM TECHNOLOGIES Ltd,
- Président de QUOTIUM Corp,
- Président de QUOTIUM DATAENTRY,

- Président de SEEKER SECURITY LTD (nommé le 7/11/2013),
- Administrateur de THESAURYS,
- Gérant de Carlogy SARL,
- Co-gérant d'Artistic Records SARL,
- Gérant de Holditec SARL,
- Représentant de TECHNOLOGIES SAS dans Yachting Motion,

- Il détient 1 action de la société Quotium Technologies SA.

M. Albert ALCABAS

- Administrateur QUOTIUM TECHNOLOGIES (nommé par l'Assemblée Générale du 30 juin 2010),
- Il détient 100 actions de la société Quotium Technologies SA.

M. Dominique BOURRA

- Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (nommé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2013),
- Il détient 1 action de la société Quotium Technologies SA.

Mme Elsane GUGLIELMINO

- Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (nommé par l'Assemblée Générale du 18 juin 2014), et Président Directeur Général depuis le 1^{er} octobre 2015.
- Présidente de THESAURYS,
- Elle détient 1 action de la société Quotium Technologies SA.

2.2 Rémunérations et avantages

Aucune résolution visant à attribuer des jetons de présence aux administrateurs, n'a été soumise à l'Assemblée Générale au cours de l'exercice 2015.

En dérogation aux recommandations de l'AFEP-MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, la société n'a pas souhaité introduire une part variable dans la rémunération de son Président Directeur Général (PDG).

Monsieur Michel Tiberini, administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES n'a perçu, au cours de l'exercice 2015 et des exercices précédents, aucune rémunération directe de la part de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES ou de ses filiales. Monsieur Michel Tiberini est rémunéré par une société sans lien capitalistique avec la société TECHNOLOGIES (société mère de QUOTIUM TECHNOLOGIES) et ses filiales. Des prestations de management sont facturées à ce titre à la société QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Madame Elsane Guglielmino bénéficie d'un contrat de travail au sein de Quotium Technologies depuis le 1^{er} septembre 2015 et perçoit une rémunération au titre de ses fonctions de Directeur du Développement.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Michel Tibérini – Administrateur	Exercice 2015	Exercice 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	91 415	131 709
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	91 415	131 709

Albert ALCABAS – Administrateur	Exercice 2015	Exercice 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Dominique Bourra – Administrateur	Exercice 2015	Exercice 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Elsane Guglielmino – Président Directeur Général	Exercice 2015	Exercice 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice	42 668	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Tableau récapitulatif des rémunérations des Présidents Directeurs Généraux (en euros)

Michel TIBERINI, Président Directeur Général jusqu'au 30 septembre 2015	Exercice 2015		Exercice 2014	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
- rémunération fixe (1)	88 373	88 373	128 058	128 058
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature (voiture de fonction)	3 042	3 042	3 651	3 651
TOTAL	91 415	91 415	131 709	131 709

(1) En 2015, la société TECHNOLOGIES a refacturé à sa filiale QUOTIUM TECHNOLOGIES des prestations de management (assistance commerciale, financière et stratégique) à hauteur de 1 200 000 €, figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés. Ces prestations intègrent en 2015 notamment la quote-part de la rémunération fixe annuelle de Michel Tibérini et les coûts de fonctionnement des Directions Générale, Administrative et Financière.

Elsane GUGLIELMINO, Président Directeur Général à compter du 1 octobre 2015	Exercice 2015		Exercice 2014	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
- rémunération fixe	42 668	42 668	-	-
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature (voiture de fonction)	-	-	-	-
TOTAL	42 668	42 668	-	-

Engagements de toute nature pris par la société QUOTIUM TECHNOLOGIES au bénéfice de ses mandataires sociaux.

Mandataires sociaux	Contrat de travail chez QUOTIUM TECHNOLOGIES, ses filiales ou la société contrôlante (TECHNOLOGIES)	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cession ou du changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non concurrence
Michel Tiberini Date début de mandat : 30/06/2005 Date de fin de mandat : 2020	NON	NON	NON	NON
Albert Alcabas Date début de mandat : 30/06/2010 Date de fin de mandat : 2015	NON	NON	NON	NON
Dominique Bourra Date début de mandat : 28/06/2013 Date de fin de mandat : 2018	NON	NON	NON	NON
Elsane Guglielmino Président Directeur Général Date début de mandat : 18/06/2014 Date de fin de mandat : 2019	OUI	NON	NON	NON

Options de souscription ou d'achat consenties et/ou levées au cours de l'exercice 2015

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
MICHEL TIBERINI		NEANT	
ALBERT ALCABAS			
DOMINIQUE BOURRA			
ELSANE GUGLIELMINO			
TOTAL			

Actions de performance attribuées et/ou devenues disponibles au cours de l'exercice 2015

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisitions
MICHEL TIBERINI			
ALBERT ALCABAS			
DOMINIQUE BOURRA			
ELSANE GUGLIELMINO			
TOTAL		NEANT	

2.3 Titres de la société

Information sur l'actionnariat

Les informations reçues du teneur de la comptabilité sociale des actions de notre société, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, font ressortir qu'au 31 décembre 2015, les actionnaires nominatifs disposant d'une participation significative dans le capital de notre société détiennent les actions dénombrées ci-après :

Actionnaires	AU 31 DECEMBRE 2015		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Technologies SAS	1 556 919	94.22%	96.3%
Actionnariat au porteur	32 950	2%	1,16%
Autre actionnariat au nominatif	18 394	1.1%	1.01%
Actionnariat au porteur	42 147	2,56%	1,47%
Titres auto-détenus	1 996	0,12%	0,06%
TOTAL	1 652 406	100%	100%

Il est rappelé que les actions inscrites au nominatif disposent d'un droit de vote double.

En octobre 2015, la société Technologies a racheté un bloc hors marché de 357 192 actions Quotium Technologies, détenues par les anciens salariés et actionnaires de la société Seeker, qui avaient bénéficié du remboursement des ORA1 en janvier 2014.

Le 15 mars 2016, la société Technologies a racheté à sa société sœur Carlogy les actions qu'elle détenait dans la société Quotium Technologies. A la date de publication du présent rapport, Michel Tiberini, indirectement via la société Technologies, détient 96.22% de la société Quotium Technologies représentant 97.46% des droits de vote.

Ces 2 transactions se sont faites au prix unitaire par action de 4.75€

Le contrat de liquidité mis en place en juillet 2013 avec la société Portzamparc a été arrêté le 16 octobre 2015. 964 actions ont été achetées dans le cadre du contrat de liquidité au prix moyen de 14.49€, et 1 842 actions vendues au prix moyen de 14.64€.

Au 31 décembre 2015, la société détenait 1996 acquises au cours moyen de 16.20€, évaluées à 36 926€ au taux de clôture (18.50€)

Les frais de gestion du contrat de liquidité se sont élevés à 9 000 euros HT sur l'exercice 2015.

Transactions réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées sur les titres de la société (art. 223-26 du Règlement général de l'AMF)

Néant

Participation des salariés au Capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du C. Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société. Au 31 décembre 2015, la société n'a pas mis en place de plan d'épargne entreprise ou de fonds d'actionnariat et le personnel ne détient aucune participation au sens de l'article L. 225-102 du Code du Commerce.

L'Assemblée Générale du 27 janvier 2014 a été appelée à se prononcer sur le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés. Ce projet de résolution a été refusé à l'unanimité. L'Assemblée Générale du 6 juin 2016 sera appelée à se prononcer à nouveau sur ce sujet pour une durée de 26 mois et dans la limite de 100 000 €.

Acquisition par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale du 30/06/2015 avait autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des rachats d'actions en une ou plusieurs fois, jusqu'à 10% des actions de la société, pendant une durée de 18 mois venant à échéance le 30 décembre 2016. Nous soumettrons à la prochaine Assemblée, l'autorisation de reconduire cette autorisation pour une nouvelle durée de 18 mois.

Autorisation accordée	Date de l'Assemblée Générale	Échéance de l'autorisation	Utilisation faite de l'autorisation	Limitations fixées par l'Assemblée Générale
Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour racheter jusqu'à 10% des actions de la Société (soit 165 240 actions)	30/06/2015	30/12/2016	Poursuite du contrat de liquidité	Montant maximal du programme : 3 304 800 € Prix d'achat maximum de 20 € par action

Autorisation sollicitée	Date de l'Assemblée Générale	Échéance de l'autorisation	Utilisation faite de l'autorisation	Limitations fixées par l'Assemblée Générale
Autorisation de rachat jusqu'à 5% des actions de la société, (soit 82 620 actions)	6/06/2016	6/12/2018		Montant maximal du programme : 826 200 € Prix d'achat maximum de 10 € par action

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action QUOTIUM TECHNOLOGIES par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par la réglementation.
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF ;
- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et /ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un plan d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'attribution d'actions de la société par remis d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à remboursement, conversion, échange présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société ,
- l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration pour y procéder.

Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes :

La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues dans le capital de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES sont décrites dans la partie « information sur l'actionnariat ».

Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double (art. 18 - 4° des statuts). Il n'existe pas d'autre restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

Il n'existe pas de pactes d'actionnaires en vigueur à ce jour.

Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires.

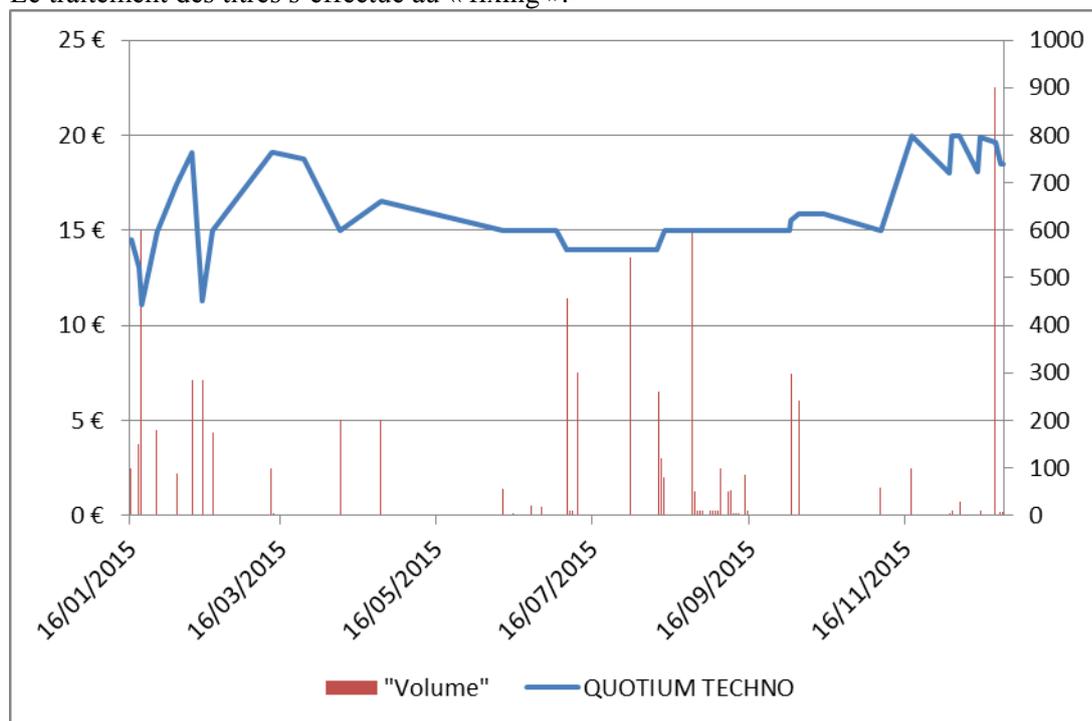
La modification des statuts de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe aucun accord conclu par la société, qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration en cas de révocation.

Les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein du conseil d'administration ne font l'objet d'aucune particularité par rapport aux textes légaux. Les pouvoirs du Conseil d'Administration concernant l'émission ou le rachat d'actions sont décrits ci-dessus.

Evolution du cours de l'action entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015

Le traitement des titres s'effectue au « fixing ».



(Source : NYSE Euronext)

Le flottant représente 3.7 % du capital. La liquidité du titre est réduite .7902 titres ont été échangés en 2015.

2.4 Autres informations

Dépenses visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts (articles 223 quater et 223 quinquès du C.G.I.)

Nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent aucune charge ou dépense somptuaire visées par l'article 39.4 du Code Général des Impôts.

Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce (concerne QUOTIUM TECHNOLOGIES SA)

Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Convention conclue avec la société TECHNOLOGIES

Personne concernée : Monsieur Michel Tibérini, Président du Conseil d'Administration de Quotium Technologies jusqu'au 30 septembre 2015 et Président de Technologies.

Convention d'assistance dans la politique stratégique, commerciale et financière

Le Conseil d'Administration du 12 janvier 2016 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de prestations comptables, administratives et juridiques entre la société QUOTIUM TECHNOLOGIES SA et sa société mère, TECHNOLOGIES SAS. L'objet de cette convention est de fixer la rémunération exceptionnelle de la société, en complément de la rémunération récurrente, pour les travaux réalisés dans le cadre de la vente des actifs technologiques de sécurité applicative, et notamment du logiciel Seeker.

Au titre de cette convention, la charge totale comptabilisée par notre société s'élève à 1 200 000 € pour l'exercice 2015.

Convention conclue avec Madame Elsane Guglielmino, Président Directeur Général

Cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail

Le Conseil d'Administration du 21 septembre 2015 a nommé Madame Elsane GUGLIELMINO, Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA, à compter du 1^{er} octobre 2015.

Il est rappelé qu'elle est liée par un contrat de travail à durée indéterminée depuis le 1^{er} septembre 2015 et qu'elle occupe les fonctions de Directeur du Développement. Sa rémunération annuelle brute s'élève à 128 000 € et elle bénéficie d'un véhicule de fonction depuis le 1^{er} janvier 2016.

Au titre de cette convention, la charge totale comptabilisée par notre société s'élève à 61 500 € pour l'exercice 2015 (charges sociales incluses).

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie

Concernant les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs, celles-ci ont été communiquées aux Commissaires aux Comptes qui donneront toute indication, dans leur rapport spécial, sur la poursuite au cours de cet exercice de ces conventions.

Conformément à l'ordonnance du 31 juillet 2014, les conventions réglementées conclues antérieurement, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice, sont soumises à votre examen.

Conventions poursuivies avec la société TECHNOLOGIES

1) Bail commercial

Le Conseil d'Administration du 16 septembre 2014 a autorisé la prise à bail par notre société d'un local commercial appartenant à la société TECHNOLOGIES SAS, situé à Courbevoie (92400), 84/88 bd de la Mission Marchand. Le bail commercial a été conclu pour une durée de neuf ans commençant à courir à compter du 1^{er} juillet 2014, et venant à la suite du bail précédemment conclu.

Au titre de l'exercice 2015, la charge comptabilisée par notre société s'élève à 108 797 €. Notre société a versé un dépôt de garantie, dont le montant s'élève à 19 419 €.

2) Convention de prestations comptables, administratives et juridiques

Le Conseil d'Administration du 27 juin 2013 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de prestations comptables, administratives et juridiques entre la société QUOTIUM TECHNOLOGIES et sa société mère, TECHNOLOGIES SAS. Le contrat a pris fin le 31 mars 2015 par avenant signé du 22 mai 2015.

Au titre de cette convention, le produit comptabilisé par notre société s'élève à 5 000 € pour l'exercice 2015.

Convention poursuivie avec la société YACHTING MOTION

Convention de prestations comptables, administratives et juridiques

Le Conseil d'Administration du 2 janvier 2012 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations comptables, administratives et juridiques pour le compte de la société YACHTING MOTION, société détenue à 100% par la société TECHNOLOGIES, actionnaire de QUOTIUM TECHNOLOGIES. Cette prestation a été évaluée forfaitairement à 5 000 €. Le contrat, conclu pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2012, a pris fin le 31 mars 2015 par avenant signé du 22 mai 2015.

Le montant pris en produits en 2015 au titre de cette convention, s'élève à 1 250 €.

Convention poursuivie avec la société EQUITY CONSULTING

Convention de prestations comptables, administratives et juridiques

Le Conseil d'Administration du 2 janvier 2012 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations comptables, administratives et juridiques pour le compte de la société EQUITY CONSULTING, société dont M. TIBERINI est Président. Cette prestation a été évaluée forfaitairement à 5 000 € par an. Le contrat, conclu pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2012, a pris fin le 31 mars 2015 par avenant signé du 22 mai 2015.

Le montant pris en produits en 2015 au titre de cette convention, s'élève à 1 250 €.
La société EQUITY CONSULTING a fait l'objet d'une dissolution en date du 30 octobre 2015.

Convention poursuivie avec la société QUOTIUM DATAENTRY

Convention de prestations comptables, administratives et juridiques

Le Conseil d'Administration du 27 juin 2013 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations comptables, administratives et juridiques entre la société QUOTIUM TECHNOLOGIES et la société QUOTIUM DATAENTRY. L'objet de cette convention est la mise en place d'une politique globale de développement entre les deux sociétés, qui partagent des intérêts communs. Cette prestation a été évaluée forfaitairement à 37 000 € HT par an. Le contrat, conclu pour une durée indéterminée à effet au 1^{er} janvier 2013, a pris fin le 31 mars 2015 par avenant signé du 22 mai 2015.

Le montant pris en produit en 2015 au titre de cette convention s'élève à 9 250 €.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires de Quotium Technologies

Délégation	Plafond	Date d'autorisation (résolution)	Utilisation au cours de l'exercice	Durée de la délégation
Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'achat par la société de ses propres actions	Montant limité à 10% du capital	30/06/2015 (6ème résolution)	Néant	18 mois
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel, d'actions de la société réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.	Montant nominal maximum limitée à 100 000 €	27/01/2014 (2ème résolution)	Néant	26 mois

3. Informations non financières, sociales et environnementales

Le décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif à la mise en œuvre de l'article 225 du Grenelle II nous invite à présenter les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux pertinents pour notre Groupe.

En tant qu'éditeur de logiciels, nos intérêts et nos enjeux porteront plus particulièrement sur nos collaborateurs, principale richesse de notre Groupe et sur nos clients au cœur de notre développement.

Les informations du présent rapport concerneront le Groupe implanté dans quatre pays : France, Israël, Royaume-Uni, Etats-Unis. Il est toutefois rappelé que le Groupe a cédé ses actifs technologiques de sécurité applicative en juillet 2015 à la société Synopsys Inc, et que les salariés des sociétés étrangères ont rejoint la société Synopsys à la même date.

3.1 Informations sociales

Le Groupe fait de sa gestion des Ressources Humaines un élément clé de sa stratégie. Sa politique sociale passe par une vigilance:

- sur le niveau de rémunération. Des revues annuelles d'augmentation de salaires sont faites par la Direction financière du Groupe.
- sur l'harmonisation des salaires entre sociétés du Groupe pour éviter la discrimination et favoriser la mobilité interne
- sur le niveau d'expertise technique des collaborateurs (formation à la demande)
- sur les performances individuelles et l'adéquation au poste et aux attentes du collaborateur. Un entretien annuel est réalisé entre le collaborateur et son manager qui donne lieu à une évaluation formelle. Pour permettre une transparence dans les échanges et une relation unique entre les deux parties, l'évaluation n'est transmise au service du personnel qu'en cas de problème.

Il en résulte une stabilité des équipes (turnover faible/ ancienneté importante), une pyramide des âges bien équilibrée entre la population sénior et junior. En revanche, la population féminine est globalement moins bien représentée que dans la moyenne de notre secteur, mais ce ratio se modifie parmi les jeunes embauchés.

Structure des effectifs

L'effectif total au 31 décembre 2015 est de 12 collaborateurs dont 11 cadres. Ce pourcentage élevé témoigne du haut niveau de qualification de nos collaborateurs.

31-déc.-15		
Effectif total en fin d'exercice	en valeur	%
France	12	100%
Royaume-Uni	0	0%
Etats-Unis	0	0%
Israël	0	0%
TOTAL	12	100%

Tous les contrats de travail sont à durée indéterminée.

31-déc.-15		
Répartition de l'effectif total par sexe	en valeur	%
Hommes	10	83%
Femmes	2	17%
TOTAL	12	100%

Le faible taux de féminisation des équipes est propre au secteur d'activité dans lequel évolue le Groupe. Au regard des résultats de l'édition 2012 de l'enquête « Femme du numérique » de Syntec Numérique et Markess, les effectifs des entreprises du numérique restent majoritairement masculins (72%). Nous sommes légèrement au-dessus de la moyenne du secteur, mais le Groupe s'attache à rechercher la mixité de ses équipes, garante de la diversité et de la complémentarité des sensibilités et des comportements professionnels. Le Conseil d'administration de Quotium Technologies a nommé une femme en qualité de Président Directeur Général de Quotium Technologies au 1^{er} octobre 2015.

Âge moyen et répartition par âge

Au 31 décembre 2015, l'âge moyen de l'effectif Groupe est de 47 ans. La France emploie des séniors experts dans les produits historiques du Groupe.

Age moyen et répartition par âge (en %) au 31 décembre 2015	Effectif Groupe	France	Royaume-Uni	Israël	Etats Unis
moins de 25 ans	0%	0%	0%	0%	0%
25-29 ans	5%	5%	0%	0%	0%
30-34 ans	0%	0%	0%	0%	0%
35-39 ans	20%	20%	0%	0%	0%
40-44 ans	15%	15%	0%	0%	0%
45-49 ans	9%	9%	0%	0%	0%
50-54 ans	19%	19%	0%	0%	0%
55-59 ans	10%	10%	0%	0%	0%
60 ans et plus	22%	22%	0%	0%	0%
TOTAL	100%	100%	0%	0%	0%

Ancienneté moyenne et répartition par ancienneté

Au 31 décembre 2015, l'ancienneté moyenne du Groupe est de 19 ans.

Répartition des effectifs par ancienneté (en %) au 31 décembre 2015	Effectif Groupe	France	Royaume-Uni	Israël	Etats Unis
Moins de 5 ans	17%	17%	0%	0%	0%
5-9 ans	8%	8%	0%	0%	0%
10-14 ans	17%	17%	0%	0%	0%
15-19 ans	9%	9%	0%	0%	0%
20-24 ans	8%	8%	0%	0%	0%
25-29 ans	8%	8%	0%	0%	0%
30 ans et plus	33%	33%	0%	0%	0%
TOTAL	100%	100%	0%	0%	0%

L'ancienneté importante des collaborateurs en France est le reflet de la politique de gestion des Ressources Humaines soucieuse de fidéliser ses collaborateurs et vigilante sur leurs conditions de travail.

Dans le cadre des entretiens d'appréciation annuels, il est demandé aux différents managers de faire, entre autres, un bilan sur les actions de formation envisagées pour maintenir l'employabilité des collaborateurs et leur permettre d'évoluer au sein du Groupe.

Politique de recrutement

Au cours de l'exercice 2015, le Groupe a recruté 2 collaborateurs en CDI. La Direction Générale s'attache à mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines visant à recruter des personnes aux horizons divers, disposant des compétences nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités. De par la taille de notre Groupe, notre politique de recrutement vise à s'entourer de profils autonomes, polyvalents et force de proposition.

Turnover

Turnover par zone géographique (en %)	Effectif Groupe	France	Royaume-Uni	Israël	Etats Unis
Turnover	33%	33%	-	-	-

4 collaborateurs ont quitté l'entreprise au cours de l'exercice 2015, dans le cadre d'une procédure de licenciement initiée en fin d'année 2014.

Rémunérations

La politique de rémunération de Quotium Technologies se fonde sur des rémunérations motivantes et équitables compte tenu des spécificités du secteur d'activité, des conditions du marché local de l'emploi et des performances individuelles.

Rémunération moyenne (en %)	Effectif Groupe	France	Royaume-Uni	Israël	Etats Unis
Moins de 2 000 euros	0%	0%	0%	0%	0%
De 2 000 à 3 000 euros	8%	8%	0%	0%	0%
De 3 001 à 4 000 euros	25%	25%	0%	0%	0%
De 4 001 à 5 000 euros	25%	25%	0%	0%	0%
De 5 001 à 6 000 euros	17%	17%	0%	0%	0%
Plus de 6 000 euros	25%	25%	0%	0%	0%
TOTAL	100%	100%	0%	0%	0%

Compte tenu de la séniorité des équipes en France et de leur niveau d'expertise, le salaire moyen mensuel en France est de 5 188 euros en 2015. La grille de salaires proposés par le Groupe en France se positionne très au-dessus de notre secteur d'activité (Information INSEE 2011 – salaire moyen annuel : 47,4 K€).

Une politique de rémunération variable existe pour les fonctions commerciales.

Les salariés bénéficient d'une augmentation générale indexée sur l'évolution du coût de la vie et d'augmentations individuelles *pro-meritis*. Il est tenu compte des évolutions internes. La cohérence des rémunérations par rapport au marché est vérifiée annuellement. La Direction Générale veille à une égalité de traitement en termes de rémunération et d'évolution de carrière entre les hommes et les femmes.

Politique d'actionnariat salarié

Il n'a pas été mis en place de plan d'actionnariat salarié en France

Organisation du travail et absentéisme

En France, l'horaire hebdomadaire moyen pour tous les salariés à temps plein est de 35 heures, sauf pour les cadres en forfait jours par an.

Il n'y a plus de contrats à temps partiel au sein du Groupe.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme au sein du Groupe Quotium Technologies est peu significatif. La cause principale d'absentéisme est la maladie.

Les collaborateurs de la filiale israélienne effectuent le service militaire minimum requis par la loi israélienne « Reserve Duty Law ». Le nombre de jours minimum requis par la loi varie en fonction du sexe, de l'âge, et du poste dans l'armée de la personne.

Taux d'absentéisme par pays et par motif (en%)	Effectif Groupe	France	Royaume-Uni	Israël	Etats-Unis
Maladie	2%	2%	0%	2%	0%
Congés Maternité/Paternité	1%	0%	0%	2%	0%
Service Militaire	0%	0%	0%	0%	0%
Absences rémunérées (événements familiaux)	0%	0%	0%	0%	0%
Autre type d'absence	1%	0%	0%	2%	0%
Taux global d'absentéisme	4%	2%	0%	6%	0%

Il n'a pas été enregistré d'accident de travail ou de maladie professionnelle au cours de l'exercice 2015, ni au cours des années précédentes.

Relations sociales

Les dernières élections du personnel organisées en septembre 2014 ont donné lieu à un PV de carence ; aucune candidature n'ayant été présentée.

La taille du Groupe et son organisation (peu de niveaux hiérarchiques intermédiaires) permettent une facilité d'accès aux instances dirigeantes.

Dispositif de communication interne

Le Groupe dispose d'un intranet sur lequel les salariés peuvent consulter de nombreuses informations et actualités relatives aux ressources humaines, à la formation. Il est également possible pour les collaborateurs d'émettre des suggestions.

Hygiène et sécurité

L'activité du Groupe d'édition de logiciels ne présente pas de risque majeur pour la santé et la sécurité des collaborateurs.

Compte tenu de la taille du Groupe, il n'existe pas de CHSCT. En France, le Document Unique de gestion des risques est mis à jour régulièrement et validé par l'Inspection du Travail et la Médecine du Travail.

En France, les locaux sont situés dans un immeuble récent, respectant les normes de sécurité, effectuant les vérifications en vigueur et offrant une ergonomie des postes de travail. De plus, les collaborateurs bénéficient des actions mises en place au sein de l'immeuble pour assurer la sécurité des occupants et préserver leur santé :

- présence de sauveteurs secouristes du travail (vérification régulière de leur compétence),
- tests d'évacuation de l'immeuble deux fois par an,
- accès à un restaurant d'entreprise permettant une prise de repas équilibrés et diversifiés...

Développement des collaborateurs

Le Groupe évalue les performances de ses collaborateurs, chaque année, à travers un entretien individuel. Il permet de détecter les points forts et axes d'amélioration de chaque salarié, de mieux connaître ses aspirations d'évolution et de proposer, en cohérence avec la stratégie du Groupe, des actions concrètes pour l'accompagner dans ses projets de carrière. La formation constitue un de ces outils. Elle permet l'acquisition ou l'approfondissement de compétences nouvelles et favorise les échanges à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe.

Elles sont essentiellement effectuées suite aux demandes des salariés. Au cours de l'exercice 2015, les heures de formation réalisées ont essentiellement porté sur l'amélioration des compétences linguistiques et sur l'apprentissage des premiers gestes de secours. Les salariés du groupe ont bénéficié de 52 heures de formation sur la période.

Egalité de traitement

Egalité homme-femme

La mixité professionnelle fait partie intégrante de la culture du Groupe. A responsabilité équivalente, il n'y a pas d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. Les femmes sont présentes au sein des instances dirigeantes et du Conseil d'administration.

Emploi des personnes handicapées

Le Groupe n'a pas employé de travailleur handicapé au sens de l'AGEFIPH au cours de l'exercice 2015. Toutefois le Groupe fait régulièrement appel à des ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), notamment pour ses commandes de fournitures.

Politique de lutte contre les discriminations

La Direction Générale veille à ce que les équipes managériales appliquent scrupuleusement une politique de non-discrimination et intègre cette notion dans le cadre de ses recrutements.

Respect des conventions internationales

Les pays dans lesquels sont implantées nos sociétés sont tous membres de l'OIT (l'Organisation Internationale du Travail) et appliquent des règles en matière de droit du travail plus exigeantes que celles préconisées par cette organisation, notamment en matière de condition de travail .Sous le contrôle et l'impulsion de la Direction Financière du Groupe ,des politiques et des pratiques de respect de l'égalité des chances et d'absence de discrimination (sexe, race, religion, politique,...) sont appliquées. Ces pratiques induisent également le respect de la liberté syndicale et bien entendu, celui des personnes.

3.2 Informations environnementales

De par son activité de prestation de services et de par sa taille, le Groupe a un impact faible sur l'environnement. Ainsi, les thématiques suivantes sont jugées non pertinentes :

- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;
- la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité ;
- l'utilisation des sols ;
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique ;
- les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité.

La société n'a, actuellement, pas de système en place permettant de suivre et d'obtenir des données chiffrées sur les consommations des ressources (gaz, électricité, ..), les émissions de CO₂ de l'entreprise (information non disponible).

Pour autant, le groupe est fortement sensibilisé à ces questions.

Dans le cadre d'un programme expérimental, le Groupe s'est en effet engagé dans une démarche environnementale et responsable pour laquelle il a obtenu en octobre 2011 la marque Envol (Engagement Volontaire de l'entreprise pour l'environnement). Le Groupe réalise des actions de sensibilisation (campagnes d'affichage et d'information régulières) auprès des salariés.

Cet engagement volontaire de la société Quotium Technologies SA traduit une véritable volonté de la Direction de s'inscrire dans une démarche environnementale et de fédérer ses collaborateurs autour de cet état d'esprit.

Nos actions portent principalement sur :

- **une sensibilisation continue des collaborateurs** par le biais d'affichage ou de l'intranet qui permet de diffuser des gestes éco-citoyens au sein de l'entreprise :
 - *sur le plan de la consommation énergétique* : extinction des ordinateurs et des matériels électriques, extinction des lumières après le départ, gestion centralisée du chauffage et de la climatisation avec bornage des températures et arrêt automatique, maintenance préventive des appareils électriques, remplacement des éclairages par des ampoules faible consommation...
 - *Sur le plan du tri et du recyclage des déchets* : tri et recyclage du papier, des piles et des consommables liés aux imprimantes.
 - *sur le plan de la maîtrise des consommations de papier* : dématérialisation de divers circuits administratifs (absences/congés...), paramétrage par défaut des imprimantes en noir et blanc...
 - *sur le plan des transports* : incitation à utiliser les transports en commun, utilisation des systèmes audio et de vidéoconférence afin de limiter les déplacements professionnels...
- **une politique d'achats** visant à acquérir des produits plus respectueux de l'environnement. Le Groupe achète notamment du papier dont l'impact sur l'environnement est faible (Ecolabel européen), des cartouches d'encre recyclables et diverses fournitures utilisant des matériaux recyclés.

3.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Impact territorial, économique et social de l'activité de l'entreprise

Du fait de sa taille, l'impact territorial, économique et social de la société est limité. Le Groupe n'a pas mis en place d'action spécifique dans ce domaine.

Relation avec les établissements d'enseignement

Le Groupe participe au financement de certaines grandes écoles en France par le versement de sa taxe d'apprentissage.

Par ailleurs, il s'attache à tisser des liens avec les institutions éducatives locales afin de faire connaître ses métiers à travers des offres de stage, de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Sous-traitance et fournisseurs

Le Groupe a peu recours à la sous-traitance en raison de son domaine d'expertise. La société n'a pas jugé pertinent de mettre en place des contrôles spécifiques quant aux comportements responsables des fournisseurs et sous-traitants, à l'exception des attestations d'absence de travail clandestin qui peuvent être demandées.

Relation avec les parties prenantes

Relation avec les actionnaires :

L'actionnariat du Groupe est constitué principalement de la société TECHNOLOGIES qui détient 94.22% du capital au 31/12/2015.

Le site Internet est désormais disponible en français et en anglais.

Une adresse mail est dédiée aux actionnaires qui peuvent adresser leurs questions éventuelles à l'entreprise

Par ailleurs, la gestion des titres est confiée à un acteur de forte notoriété sur le marché, capable de répondre à toute demande des actionnaires tant en France qu'à l'étranger.

Relation avec les collaborateurs :

La structure à taille humaine du Groupe permet une proximité et un contact quotidien de l'ensemble des collaborateurs avec la Direction. Cela assure également l'interaction des différents services du Groupe.

L'ensemble des collaborateurs du Groupe sont réunis lors d'un séminaire annuel visant à définir les orientations et objectifs de l'entreprise et de ses principaux collaborateurs.

Les nombreux déplacements effectués au cours de l'année entre Israël, la France, le Royaume Uni et les Etats Unis réalisés par les différentes équipes ont permis d'assurer également une communication régulière au sein du Groupe.

Loyauté des pratiques

Santé et sécurité des consommateurs

Nos logiciels s'adressent aux entreprises. Ils n'exposent pas les utilisateurs à des risques sanitaires ou relatifs à leur sécurité.

Gestion des données personnelles (clients ou collaborateurs)

- Protection des données collaborateurs :

Les données du logiciel de comptabilité et du logiciel de paie sont stockées sur des serveurs isolés. Un sous réseau (Virtual LAN) a été créé pour accéder à ses informations, seuls les utilisateurs habilités y ont un droit d'accès.

- Protection des données clients :

La société ne gère pas sur son réseau de fichier ou base de données provenant de ses clients. Les produits de sécurité applicative sont installés directement sur les systèmes des clients sur site.

L'outil CRM dans lequel sont renseignées les données des contrats client est uniquement accessible à partir du réseau interne. Seules les personnes habilitées y ont accès avec un mot de passe individuel.

Prévention des risques de corruption

Ayant des volumes d'achat restreints, le Groupe est faiblement exposé au risque de corruption. De plus au-delà d'un certain seuil, plusieurs fournisseurs sont systématiquement consultés et mis en concurrence avant d'engager la société.

En conformité avec nos procédures, tout engagement de dépense doit être établi par le demandeur et signé par la Direction Financière.

Actions menées en faveur des Droits de l'Homme

La nature des services délivrés n'a pas donné l'occasion d'engager d'actions particulières dans ce domaine.

3.4 Note méthodologique

Ce rapport est le résultat de la compilation des données chiffrées et des informations qualitatives transmises par les filiales à la Direction du Groupe, qui, en charge de l'établissement du reporting RSE, s'est assurée de la cohérence des données transmises, puis les a consolidées dans ce présent rapport.

Le processus de collecte des informations et indicateurs RSE est revu et optimisé chaque année. Un effort de sensibilisation est assuré régulièrement auprès des contributeurs afin de s'assurer de l'appropriation du reporting et de renforcer également la fiabilisation des données.

Périmètre du reporting :

Les informations du présent rapport concernent l'ensemble des filiales consolidées dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2015

Période concernée par le reporting :

L'ensemble des informations fournies dans le reporting RSE du Groupe couvre une période de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre 2015, correspondant à l'exercice fiscal de la société.

Outils et données :

Les informations qualitatives et quantitatives contenues dans ce reporting RSE ont été collectées en conformité avec les procédures en vigueur au sein du Groupe. Elles ont été recueillies au format papier et informatique auprès des différents interlocuteurs lors de visites ou encore d'interviews.

Les données sociales sont collectées par le biais du logiciel de paie Cegid pour la France et par l'intermédiaire des experts comptables locaux pour les filiales internationales.

Reporting social :

Les indicateurs sociaux sont établis à partir de l'ensemble des effectifs du Groupe.

Contrôle :

Les données sont issues de nos systèmes d'information, éléments clefs de notre contrôle interne. Elles sont vérifiées avec les données comptables et de paie de chaque pays. Elles font également l'objet de contrôles de cohérence par rapport aux résultats des années précédentes corrigés des événements survenus au cours de l'exercice.

Vérification par un organisme tiers indépendant :

La présence et la fiabilité des informations requises par l'article R225-105-1 du Code de Commerce ont été vérifiées par le Commissaire aux Comptes mandaté chaque année par la société. Son attestation et son avis sont joints au présent rapport.

Indicateurs et Ratios :

Effectifs Groupe :

Les effectifs considérés correspondent aux salariés ayant un contrat de travail avec la société mère ou avec une de ses filiales. Ils n'incluent pas les stagiaires et alternants. Les longues maladies, congés maternité, et autres personnels non actifs ne sont pas inclus.

Rémunération moyenne :

Les données sont établies à partir des rémunérations brutes mensuelles des effectifs présents au 31 décembre 2015.

Turnover/Rotation de l'emploi :

Il s'agit du net des flux Entrées/Sorties sur la période rapportée à l'effectif du début de période.

Taux d'absentéisme :

Nombre de jours d'absence hors congés payés divisé par le Nombre de jours travaillés sur l'exercice 2015.

Indicateurs Loi Grenelle II

Dans le tableau ci-après, sont présentés les 42 indicateurs préconisés par la loi Grenelle II :

Informations sociales	Emploi	1	Effectif total et la répartition de salariés par sexe, par âge et par zone géographique	X
		2	Les embauches et les licenciements	X
		3	Les rémunérations et leur évolution	X
	Organisation du travail	4	L'organisation du temps de travail	X
		5	L'absentéisme	X
	Relations sociales	6	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	X
		7	Le bilan des accords collectifs	X
	Santé et Sécurité	8	Les conditions de santé et de sécurité au travail	X
		9	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	X
		10	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	X
	Formation	11	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	X
		12	Le nombre total d'heures de formation	Non significatif
	Egalité et traitement	13	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	X
		14	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	X
		15	La politique de lutte contre les discriminations	X
	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	16	Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	X
		17	Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	X
		18	Elimination du travail forcé ou obligatoire	X
		19	Abolition effective du travail des enfants	X
Informations environnementales	Politique générale en matière environnementale	20	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	X
		21	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	X
		22	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Y
		23	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Aucune provision
	Pollution et gestion des déchets	24	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Y
		25	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Y
		26	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Y
	Utilisation durable des ressources	27	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Y
		28	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Y
		29	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	X
		30	L'utilisation des sols	Y
	Changement climatique	31	Les rejets de gaz à effet de serre	Y
		32	L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Y
Protection de la biodiversité	33	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Y	
Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	34	En matière d'emploi et de développement régional	Y
		35	Sur les populations riveraines ou locales	Y
	Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées etc.	36	Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	X
		37	Les actions en partenariat ou de mécénat	X
	Sous-traitance et fournisseurs	38	La prise en compte dans la politique d'achats des enjeux sociaux et environnementaux	X
		39	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	X
	Loyauté des pratiques	40	Les actions engagées pour prévenir la corruption	X
		41	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Y
		42	Autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme	Y

X : indicateur développé dans le présent rapport

Y : indicateur non pertinent au regard de l'activité

4. Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L.225-37, alinéa 6 et L.225-68, alinéa 7 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi 2003-706 (appelée loi de sécurité financière) du 1^{er} août 2003 et tels que modifiés par la loi du 3 juillet 2008, il vous est rendu compte dans un rapport établi par le Président du Conseil d'Administration et approuvé par le conseil :

- du code de gouvernement d'entreprise auquel la société se réfère et des dispositions de ce code qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.
- des principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, des procédures de contrôle interne mises en place par la société et des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. Code de gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'Administration de QUOTIUM TECHNOLOGIES se réfère à la version consolidée du [code AFEP-MEDEF de décembre 2008](#) pour l'élaboration du Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration.

Les principales recommandations du code AFEP-MEDEF de décembre 2008 non appliquées à ce jour sont les suivantes :

- La mise en place d'un comité des rémunérations.
Les mandataires sociaux, n'ont perçu aucune rémunération directe de Quotium Technologies ou ses filiales à l'exception du Directeur de la filiale Seeker Security Ltd. Cette information est détaillée dans le rapport de gestion de la société Quotium Technologies.
- La limitation de la durée des mandats des administrateurs.
La société a décidé de maintenir la durée des mandats à 6 ans pour permettre aux administrateurs d'acquérir l'expérience de son domaine d'activité et la connaissance des spécificités de son entreprise et de son marché.
La durée de mandat de 6 ans garantit aux administrateurs une totale liberté de jugement et d'expression en dehors de toute problématique de renouvellement de mandats.

Il est important de noter que la société se conforme aux recommandations du code AFEP/MEDEF sur les points clés suivants :

- la composition du Conseil d'Administration : 2 administrateurs indépendants sur 4 à la date de publication du présent rapport.
- Le Conseil d'administration assure lui-même la mission de comité d'audit.
- la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil d'Administration approuvé par ce dernier le 18 avril 2012.

- L'évaluation annuelle du fonctionnement et des travaux du Conseil d'administration La dernière évaluation a été faite lors du Conseil d'administration du 29/04/2015.
- Le taux de féminisation du Conseil d'administration qui s'élève à 25%, donc supérieur au seuil de 20% imposé par la loi du 27 janvier 2011.

1.2. Rôle du Conseil d'Administration

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES est administrée par un conseil d'administration, qui conformément aux dispositions légales et statutaires, a pour fonction de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Le conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relevant de sa compétence légale.

Il remplit les principales missions suivantes : il définit la stratégie de l'entreprise, désigne les mandataires sociaux, choisit le mode d'organisation, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés à travers l'examen des états financiers et des situations intermédiaires.

1.3. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration réuni le 13 juin 2005 a donné pleins pouvoirs à Monsieur Michel TIBERINI aux fonctions de Président et de Directeur Général. Son mandat a été renouvelé par le Conseil d'administration du 30 juin 2015 pour une période de 6 ans. Par courrier du 25 août 2015, Monsieur Michel Tiberini a souhaité quitter ses fonctions de Président Directeur Général pour des raisons de convenance personnelle à effet au 30 septembre 2015. Le Conseil d'administration du 21 septembre 2015 a nommé Mme Elsane Guglielmino en qualité de Président Directeur Général de Quotium Technologies à compter du 1er octobre 2015 pour la durée restant à courir au titre de son mandat d'administrateur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration de la société est composé de 4 administrateurs.

La liste des administrateurs de la société, comportant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, figure dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Annuelle. Les exigences de l'article L.225-21 du code de commerce relatif au cumul des mandats des administrateurs sont respectées.

Deux administrateurs (Messieurs BOURRA et ALCABAS) sont indépendants selon la définition du code de gouvernement d'entreprise AFEF/MEDEF. Ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Ils n'exercent pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe et sont dépourvus de lien d'intérêt particulier avec ceux-ci. Le respect des critères d'indépendance tels que définis par le code AFEF/MEDEF est examiné chaque année.

M. ALCABAS a été désigné lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2010 membre du comité d'audit. Il dispose, de par son expérience professionnelle, des compétences financières et comptables qui ont permis au Conseil d'Administration de se réunir en comité d'audit.

1.4. Fonctionnement du Conseil d'Administration

1.4.1. Modalités de fonctionnement

Elles sont définies par les statuts de la société.

Convocation du conseil

Le Conseil se réunit régulièrement sur convocation du Président. Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège de la société. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par tous moyens dans un délai raisonnable de 15 jours minimum.

Information des administrateurs

Le Président du Conseil d'Administration communique aux administrateurs, dans un délai suffisant, tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission avant chaque séance du conseil et à tout moment de la vie de la société si l'importance ou l'urgence de l'information l'exigent.

Délibérations du conseil

Le conseil délibère au minimum sur l'arrêté des comptes annuels, consolidés semestriels et annuels, et les conventions réglementées le cas échéant.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les procès-verbaux des réunions sont soumis à l'approbation des administrateurs lors des conseils suivants. Ils résument les débats et précisent les décisions prises.

Modalités de participation à l'Assemblée générale

Elles sont définies par les statuts, disponibles au siège de la société sur simple demande.

Informations de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce

Les informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de Commerce relatif aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont décrites dans le rapport de gestion.

1.4.2. Rémunération

Les rémunérations et avantages perçus par les mandataires sociaux au cours des exercices 2014 et 2015 sont présentés dans le rapport de gestion.

Aucune résolution visant à attribuer des jetons de présence aux administrateurs n'a été proposée à l'Assemblée Générale au cours de l'exercice 2015.

1.4.3. Règlement intérieur

Le Règlement Intérieur a été soumis et validé par le Conseil d'Administration du 18 avril 2012.

1.4.4. Limitations de pouvoirs du Président Directeur Général

Le Conseil a conféré au Président Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, ces pouvoirs devant s'exercer dans le cadre des dispositions

statutaires, orientations et directives générales décidées par le Conseil et dans le respect des règles d'éthique professionnelle.

1.4.5. Travaux du conseil lors de l'exercice écoulé

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice écoulé (29 avril 2015, 30 juin 2015, 21 septembre 2015, 17 décembre 2015). Le taux de participation à ces conseils a été environ de 80%.

Les réunions du conseil ont porté principalement sur les sujets suivants :

- examen des comptes annuels et consolidés 2014,
- examen de la situation semestrielle au 30 juin 2015.

Lorsque le Conseil d'Administration arrête les comptes annuels et semestriels, il obtient toutes les informations qu'il juge utiles, par exemple les informations relatives aux opérations de clôture, aux estimations, et aux changements de méthode comptable et l'explication de la formation du résultat et de la présentation du bilan, de la situation financière et de l'annexe.

- autorisation des conventions réglementées,
- convocation des assemblées générales,
- constatation de l'annulation de la seconde tranche de l'emprunt obligataire (ORAI) du fait de la non réalisation des objectifs au 31/12/2014 et de l'impossibilité de les atteindre au 31/12/2015,
- renouvellement du mandat de Président et de Directeur Général de Monsieur Michel Tibérini pour une durée de 6 ans,
- Nomination de Madame Elsane Guglielmino en qualité de Président Directeur Général de Quotium Technologies en remplacement de Monsieur Michel Tibérini, démissionnaire,
- Mise en œuvre du programme de rachat d'actions votée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2015,
- Autorisation de la signature d'une convention de garantie consentie par la Société et afférente aux engagements de la filiale israélienne Seeker Security Ltd vis-à-vis de l'acquéreur Synopsys Inc, dans le cadre de l'Asset Purchase Agreement,
- Nomination d'un expert indépendant dans le cadre d'une offre publique de retrait.

1.4.6. Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales

L'article 18 « Assemblées Générales » des statuts a été modifié par l'Assemblée Générale du 30 juin 2015 pour une mise en conformité avec les dispositions de l'article R 225-85 du Code du Commerce tel que modifié par le Décret 2014-1466 du 8 décembre 2014. Désormais le droit d'assister, de se faire représenter aux assemblées ou de voter est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la société au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes au nominatif tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

2. CONTROLE INTERNE

2.1. Principes généraux de contrôle interne

Dans le cadre des obligations prévues par le Code de Commerce (articles 225.37 et 225-68), il appartient au Président du Conseil d'Administration de rendre compte des procédures de contrôle et de gestion des risques mises en place au sein du Groupe.

Pour l'élaboration et la rédaction du présent Rapport, ainsi que la définition du Contrôle Interne, nous sommes appuyés sur [le guide de mise en œuvre pour les Valeurs Moyennes et Petites du cadre de référence du contrôle interne](#), recommandé par l'Autorité des Marchés Financiers le 25 février 2008 et consultable sur son site.

2.1.1. Définition et objectifs du contrôle interne

Le Contrôle Interne est un dispositif qui s'applique à la Société et à ses filiales consolidées Quotium Technologies Ltd, Quotium Corp, Quotium Datasentry et Seeker Security Ltd et vise à assurer :

- la réalisation des objectifs économiques et financiers en conformité avec les lois et réglementations en vigueur,
- la mise en œuvre des orientations fixées par la Direction Générale,
- la valorisation du patrimoine de la Société et la protection de ses actifs,
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et comptables du Groupe.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques auxquels le Groupe est exposé, le dispositif de Contrôle Interne permet d'envisager le développement du Groupe dans un environnement de contrôle adapté à sa structure.

Toutefois, une garantie absolue que ces objectifs soient atteints ne peut être fournie.

2.1.2. Les composantes du dispositif de contrôle interne

a) Organisation et environnement du contrôle interne

L'organisation du contrôle interne repose sur des règles de conduite et d'intégrité portées par les organes de direction et transmises à tous les collaborateurs.

Les acteurs

Dans notre Société, la Direction Administrative et Financière exerce une mission élargie, qui consiste à assister et contrôler l'ensemble des activités opérationnelles sur les plans administratif, financier, juridique, organisationnel et humain.

Pour ce faire, elle fixe les règles de fonctionnement qui s'imposent à toutes les entités du Groupe, assure la définition et la diffusion des procédures et bonnes pratiques.

A ce jour, le Conseil d'Administration assure lui-même la mission du Comité d'Audit.

En 2015, le Comité d'Audit s'est assuré de la fiabilité des informations consolidées produites dans le cadre de l'externalisation des opérations comptables à la société EY. Il a validé plus particulièrement la détermination du chiffre d'affaires trimestriel et annuel. Ce travail a été réalisé en septembre 2015. Les résultats de ces travaux se sont révélés satisfaisants. Aucune anomalie majeure n'a été décelée.

Par ailleurs, le comité d'audit a validé les comptes de l'exercice 2015 en avril 2016.

Les Responsabilités

Les différents responsables hiérarchiques ainsi que l'ensemble des collaborateurs du Groupe sont impliqués directement dans la maîtrise des risques associés aux domaines relevant de leurs responsabilités. La répartition des responsabilités et des pouvoirs est clairement définie par les organigrammes, les contrats de travail, les descriptions de poste et les délégations de signatures. Les délégations sont limitées en nombre. Seuls les PDG et le Directeur Financier disposent de pouvoirs bancaires pour Quotium Technologies SA et ses filiales Quotium Technologies Ltd, Quotium Corp et Quotium Datasentry.

Il incombe aux responsables de rappeler à leurs collaborateurs que les procédures sont disponibles à tout moment sur notre intranet.

La politique de Ressources Humaines

La Direction Générale s'attache à mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines visant à recruter des personnes possédant les compétences et connaissances nécessaires à l'exercice de leur responsabilité. Cette recherche de talents fait partie intégrante de la politique de diversité appliquée depuis la création du Groupe.

Le Groupe considère que sa politique de rémunération est appropriée pour assurer la motivation de chacun des collaborateurs. En outre, le Groupe veille au respect de l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes.

Chaque année, les managers évaluent les performances de leurs collaborateurs dans le cadre des entretiens annuels. A l'issue de ces entretiens, des formations, adaptées aux différents profils de poste et visant la maîtrise des métiers, peuvent être proposées le cas échéant. Les collaborateurs peuvent aussi suivre des formations techniques, qualifiantes ou non ou bien simplement exercer leurs droits individuels à la formation quel que soit leur fonction dans l'entreprise. Le Groupe s'attache également à former ses collaborateurs aux évolutions réglementaires prévisibles.

Enfin, lorsque le Groupe ne dispose pas des compétences en interne, la Direction Générale recourt à une expertise extérieure.

Les systèmes d'information

Ils sont adaptés aux exigences de fiabilité et de sécurisation du processus de production des informations, notamment comptables et financières.

Les progiciels utilisés en interne ou ceux utilisés par nos prestataires comptables ou de paie sont des ERP de forte notoriété qui garantissent le traitement des données dans le respect des règles en vigueur.

Une attention particulière est également portée à la protection physique et logique des accès ainsi qu'aux processus de sauvegardes et de backups.

Les procédures et les normes encadrant les activités

Des procédures internes (ou règles de gestion), retranscrites dans des schémas encadrent les principaux flux de l'entreprise (ventes, achats, remboursements de frais...). Elles détaillent la circulation et le traitement de l'information entre les différents acteurs impliqués et précisent les règles de validation et d'autorisation en cas de dérogation par rapport à la procédure standard.

Suite à l'intégration de la filiale israélienne Seeker Security Ltd, l'ensemble des procédures ont été traduites et adaptées afin d'être conforme aux normes de contrôle interne du Groupe tout en prenant en considération les spécificités locales.

Ces procédures ont été mises en ligne sur l'Intranet du Groupe. Elles sont régulièrement mises à jour.

b) Diffusion en interne des informations

Les procédures internes sont accessibles à tous les collaborateurs du Groupe en France et à l'étranger sur le site Intranet. Ces informations fiables et à jour permettent à chacun d'exercer ses responsabilités et de respecter les procédures mises en place au sein de l'entreprise. En fonction de leur complexité, les mises à jour peuvent faire l'objet d'une réunion d'information afin d'apporter toute précision utile. Il est par ailleurs remis à chaque nouveau collaborateur un recueil d'informations sur les procédures internes existantes. Par la réception des codes d'accès au site intranet (individuels et confidentiels), le nouveau salarié s'engage à prendre connaissance de ces procédures et à s'y conformer. Compte tenu de la présence du groupe à l'international, le site Intranet est disponible en français et en anglais.

c) Identification des risques

Le Groupe veille à anticiper et gérer les risques auxquels il est exposé dans ses différents domaines d'activité. Ces risques sont identifiés dans les paragraphes *Facteurs de risques* du Rapport de Gestion et *Gestion des risques* de l'annexe aux comptes consolidés.

d) Activités de contrôle

Dans chaque domaine d'activité, le Groupe s'efforce de mettre en œuvre des points de contrôle clé pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs.

- *Dans le domaine comptable et financier*, la prévention du risque de fraude repose sur la séparation effective des tâches entre les opérations de comptabilité, réalisées par le prestataire comptable, et de trésorerie réalisées par les équipes internes, ainsi que sur la protection des actifs qui se matérialise notamment par :
 - une double signature des virements au-dessus d'un certain seuil,
 - la limitation des paiements par chèques qui sont conservés de manière sécurisée,
 - la mise en place de virements par internet avec utilisation de certificats de sécurité et codes confidentiels individuels et conservés sous clés.

Ces principes ont été appliqués à l'ensemble des sociétés du Groupe.

Par ailleurs, la trésorerie est gérée de façon centralisée au Siège social de la Société, qui contrôle ainsi tous les flux bancaires entrant /sortant du Groupe.

Se reporter également à la partie 2.2. Dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable publiée.

- *Dans le domaine juridique*, l'ensemble des contrats (commerciaux, sociaux...) sont validés par des juristes spécialisés dans le domaine concerné. La Direction Financière est leur interlocuteur privilégié. De plus, la procédure interne rappelle que toute dérogation à l'utilisation des contrats standards doit être validée par la Direction Financière.

Par ailleurs, la protection de la propriété intellectuelle du Groupe est assurée par :

- le dépôt des codes source des logiciels,
- l'enregistrement des marques du Groupe en France et à l'étranger,
- l'enregistrement des brevets en France et à l'étranger.

La Direction Financière s'entoure des meilleurs experts qui suivent en permanence l'évolution du cadre législatif et réglementaire dans lequel le Groupe évolue.

- *Dans le domaine du risque clients*, la Direction est attentive à la diversification de son portefeuille clients de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients (les 10 premiers clients représentent 35% du chiffre d'affaires). Par ailleurs, le chiffre d'affaires du Groupe étant réalisé essentiellement avec une clientèle « Grands comptes », le risque d'impayé est très faible. Néanmoins, le recouvrement des créances est suivi de manière régulière et des actions de relance graduées sont menées.
- *Dans le domaine des achats* (peu significatifs dans notre domaine d'activité l'édition de logiciels), la procédure d'engagement de dépenses et d'investissements a pour objectif de faciliter et renforcer la maîtrise des dépenses et des investissements du Groupe. Ainsi, les achats significatifs (selon un seuil) font l'objet d'une demande d'engagement de dépenses formalisée et validée par une personne autorisée (Direction Financière ou Direction Générale). La procédure précise également les conditions de mise en concurrence, de référencement des principaux fournisseurs et décrit le circuit d'approbation. Les dérogations aux conditions générales d'achat (durée d'engagement, délai de paiement, conditions de résiliation...) sont soumises à la Direction Financière. Enfin, le processus de décaissement des dépenses est dissocié du processus d'enregistrement comptable. C'est ainsi que les signataires bancaires n'ont pas accès au logiciel de comptabilité et la préparation des paiements est effectuée par le prestataire comptable sur la base de pièces probantes (factures originales approuvées, bons de commande, demandes d'engagement de dépenses).

L'ensemble de ces éléments de contrôle ont été mis également en place dans la filiale israélienne :

- procédure d'engagement de dépense et d'investissements avec identification des personnes habilitées à engager les dépenses en fonction de seuils. La Direction Financière du groupe est impliquée dans la validation de tout engagement de dépense significatif.
- comptabilité et préparation des paiements fournisseurs réalisées par le prestataire comptable local et paiements initiés par la Direction Financière Groupe.
- *Dans le domaine des Ressources Humaines*, les procédures de recrutement impliquent le PDG et la Direction Financière pour toute embauche d'un salarié cadre. Des procédures complémentaires définissent les informations et documents à collecter et à préparer à l'entrée et à la sortie des collaborateurs. La gestion de la paie est confiée à un prestataire externe. Il est garant du suivi des évolutions légales et conventionnelles. Son périmètre d'intervention est défini de manière contractuelle. Des vérifications ont été effectuées afin de s'assurer de la qualité des procédures et activités de contrôles en place chez le prestataire. Les états produits par le prestataire font l'objet d'une revue détaillée de la Direction Financière.
- *Dans le domaine des assurances*, le Groupe a souscrit auprès d'assureurs de 1^{er} rang les contrats d'assurance adaptés à la couverture des risques usuellement encourus du fait de ses activités (protection des personnes, santé, prévoyance, responsabilité civile, perte d'exploitation, assurance des locaux et des biens...). La Société met en concurrence

chaque année les assureurs afin de bénéficier des meilleurs tarifs dans la qualité de service attendue. Les niveaux de garantie sont actualisés chaque année pour l'ensemble des sociétés du groupe en fonction de leur évolution.

e) Surveillance permanente du dispositif de contrôle interne

La taille du Groupe permet à la Direction Financière de tester régulièrement le respect des principales procédures en place et de mettre en œuvre si nécessaire des actions correctives. Par ailleurs, la Direction Financière est attentive aux remarques des collaborateurs sur les difficultés de mise en œuvre de certaines règles et essaie, dans la mesure du possible, de les aménager pour faciliter l'application des procédures tout en respectant les obligations légales.

Les travaux du comité d'audit permettent aussi de tester le bon fonctionnement de nos procédures.

Les remarques éventuelles des commissaires aux comptes formulées dans le cadre de leur mission annuelle sont également prises en considération. Ils apportent une référence d'évaluation externe qui complète le processus d'évaluation interne.

2.2. Dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable publiée

Pour la rédaction de la présente partie du Rapport, nous nous sommes appuyés sur le « Guide d'application relatif au Contrôle Interne de l'information comptable et financière publiée par les Emetteurs » du Cadre de Référence de l'AMF.

2.2.1. Définition, objectifs et périmètre

Le Contrôle Interne comptable et financier couvre les processus qui alimentent les données comptables: processus de production de l'information financière, processus d'arrêtés des comptes et actions de communication.

Le dispositif de Contrôle Interne comptable et financier vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis;
- l'application des orientations fixées par la Direction Générale au titre des informations financières;
- la préservation des actifs;
- la qualité des remontées des informations qui concourent à l'élaboration des comptes publiés et la fiabilité de leur traitement centralisé pour le Groupe en vue de leur diffusion et de leur utilisation à des fins de pilotage;
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion incluant la prévention des fraudes.

Le périmètre d'application des procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable comprend la société mère et ses filiales intégrées dans les comptes consolidés (« le Groupe »).

2.2.2 Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

Le pilotage est assuré par la Direction Générale et la Direction Financière. Dans une démarche d'amélioration continue, la société met à jour et complète, chaque année, son recueil des procédures internes détaillant pour chaque procédure les différentes actions ainsi que les acteurs impliqués dans son déroulement.

a) Principes de base et organisation

Le processus de pilotage repose sur certains principes de base décrits ci-après :

- une organisation claire et une attribution des fonctions précisément définie,
- la séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- la limitation des délégations de signature en nombre et en montant,
- des règles d'autorisation d'engagements de dépenses,
- la priorité donnée à l'automatisation des traitements,
- des contrôles d'exhaustivité par le rapprochement des documents afférents à une même opération,
- des contrôles de cohérence par la comparaison globale des données ou par la mise en rapprochement des résultats issus de deux méthodes de calcul différentes,
- le recours si nécessaire à des experts sur des spécificités techniques (exemple : calcul des engagements de départ à la retraite),
- une veille réglementaire permettant d'appréhender et d'anticiper les évolutions en matière de principes comptables impactant les comptes individuels ou consolidés (notamment en matière de normes IFRS) associée à la formation régulière des responsables financiers.

Pour des raisons d'efficacité opérationnelle, la Direction financière a décidé pour l'exercice 2015 d'externaliser la tenue de la comptabilité, initialement limitée aux sociétés étrangères, à l'ensemble des sociétés du groupe, y compris les sociétés françaises.

Sous l'autorité du Président du Conseil d'Administration, la Direction Financière assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières du groupe :

- Production des comptes consolidés du Groupe et des comptes annuels de QUOTIUM TECHNOLOGIES dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales,
- Pilotage du processus budgétaire et prévisionnel, production du reporting trimestriel de gestion dans les meilleurs délais en assurant la consolidation et la cohérence des données,
- Production de la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour la Direction de la société,
- Conception et mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe,
- Identification et réalisation des évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion.

Les fonctions de comptabilité, de contrôle de gestion et d'audit des filiales sont réalisées au siège de la filiale par des experts locaux. Le contrôle légal est effectué par un des experts comptables locaux. La Direction Financière du Groupe est en charge de la production, de l'analyse et de la restitution des comptes consolidés du groupe, selon les différents référentiels comptables et pour toutes les phases du cycle de gestion (budget, reporting trimestriel, comptes semestriels et annuels).

b) Organisation et sécurité des Systèmes d'information

La société utilise des logiciels de comptabilité, consolidation, trésorerie et de paie, développés par des éditeurs de notoriété nationale et qui répondent aux exigences de sécurité, de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière.

Les systèmes d'information relatifs à l'information comptable et financière font l'objet d'adaptations pour évoluer avec les besoins du Groupe.

Ainsi, la société s'est engagée dans une démarche de mise en place d'un outil de gestion de la relation clients dont les objectifs poursuivis sont notamment :

- la protection des actifs de la société avec l'utilisation d'un outil spécialisé dans la gestion des contrats,
- la conservation de la mémoire de l'entreprise,
- un archivage électronique de l'ensemble des contrats et avenants commerciaux,
- une harmonisation et une industrialisation du process commercial, administratif et technique indépendant des différents acteurs de l'entreprise,
- une traçabilité des échanges avec le client avec l'enregistrement de l'ensemble des flux d'une manière structurée,
- une fiabilisation des données de reporting commercial,
- un suivi de la qualité de nos prestations de maintenance en conformité avec nos obligations contractuelles (délai, niveau d'escalade...).

Les systèmes d'information sont sauvegardés en fonction d'un calendrier précis établi d'après une analyse détaillée des outils et des flux. La messagerie en tant que mémoire des échanges de l'entreprise avec les tiers est intégrée à ce process.

Des tests de sauvegarde et de restitution des données sont réalisés régulièrement.

c) Outils de pilotage

La Direction Financière pilote le processus budgétaire décliné pour la société mère et ses filiales. Le budget annuel est préparé en novembre pour l'année suivante. Au cours du premier semestre, une analyse des écarts entre les prévisions budgétaires de début d'exercice et les réalisations à date est effectuée. Cette analyse donne lieu, le cas échéant, à l'établissement d'un budget révisé. A fin octobre, la prévision de fin d'année est établie et actualisée mensuellement.

Les revues d'affaires hebdomadaires, réalisées par la Direction Générale, sont un élément-clé du dispositif de pilotage et de contrôle de la société. Elles ont pour objectif de s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie commerciale, d'en évaluer sa pertinence et de l'adapter en fonction des besoins du marché.

Le suivi de l'activité opérationnelle, sous forme de tableaux de bord mensuels de suivi du chiffre d'affaires, et de reportings trimestriels contribue à la qualité et à la fiabilité des informations

financières produites. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage par la Direction Générale.

Trimestriellement, la Direction Financière compare les informations comptables de la période avec les données prévisionnelles, et avec celles de la période précédente. Elle analyse les variations significatives et les présente à la Direction Générale.

Un Plan d'Action est mis place par la Direction Générale lorsque les résultats observés ne sont pas conformes à la stratégie définie.

2.2.3 Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

a) Les processus opérationnels d'alimentation des comptes

L'information comptable et financière publiée repose sur les procédures élaborées pour chaque flux de l'entreprise (achats, ventes, personnel...). La qualité de cette information s'appuie sur un certain nombre de critères parmi lesquels :

- la réalité (les opérations enregistrées concernent l'entité),
- l'exhaustivité (toutes les opérations ont été enregistrées),
- la séparation des exercices (enregistrement des opérations sur la bonne période),
- l'exactitude (enregistrement des opérations pour un montant correct),
- la classification (enregistrement des opérations dans les comptes adéquats),
et qui se déclinent à l'ensemble des cycles.

L'ensemble des processus alimentant les comptes, notamment les ventes, les achats, les immobilisations, la paie, font l'objet de procédures spécifiques, de suivis, de règles de validation, d'autorisation et de comptabilisation.

b) La clôture des comptes et la consolidation

Le processus de clôture des comptes est encadré par des instructions précises et repose sur un calendrier détaillé diffusé à tous les collaborateurs concernés par ce process.

Afin d'optimiser les délais de clôture comptable, la formalisation et la planification des procédures d'arrêté s'appuient sur :

- La traçabilité des informations et une documentation suffisante permettant de s'assurer que les événements comptables survenant dans la société sont correctement identifiés et documentés,
- Les processus de suivi budgétaire et l'existence de dispositif d'analyse des comptes,
- La réalisation de pré-clôtures comptables permettant notamment d'identifier et de revoir en amont les catégories d'opérations significatives ainsi que les comptes qui leur sont associés,
- L'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et la planification d'intervention de spécialistes le cas échéant.

Pour l'établissement des comptes consolidés, des procédures de validation s'appliquent à chaque étape du processus de remontée et de traitement des informations. Elles ont pour objet, sur une base semestrielle, de vérifier notamment :

- le périmètre de consolidation,
- l'obtention des rapports des auditeurs des filiales consolidées,
- l'élimination des transactions internes,
- les retraitements liés aux normes IFRS,
- le bouclage de la situation nette et l'analyse des principaux retraitements entre les comptes consolidés et les comptes individuels.

- la preuve d'impôts.

Les tests d'impairment sont revus annuellement.

c) Communication financière

Il existe un échéancier récapitulant les obligations périodiques du groupe en matière de communication comptable et financière aux marchés financiers avec la nature et l'échéance de chaque obligation périodique et les personnes responsables de leur établissement.

L'ensemble des informations communiquées aux marchés fait l'objet d'une revue de la Direction Financière, de la Direction Générale et du comité d'audit. Ils vérifient que la communication est effectuée dans les délais requis et en conformité avec les lois et règlements, dont ils assurent une veille permanente.

d) Relation avec les Commissaires aux Comptes

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les filiales consolidées et la maison mère font l'objet au minimum d'un examen limité lors des clôtures semestrielles, et d'un audit lors des clôtures annuelles par les commissaires aux comptes.

Deux fois par an, les commissaires aux comptes, le Président Directeur Général et le Directeur Financier se réunissent et échangent sur l'activité et les faits significatifs de la période écoulée. Leur analyse de l'évolution de l'entreprise pour la période à venir est également abordée.

Le Président Directeur Général et le Directeur Financier s'engagent, deux fois par an, ensemble sur la qualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations financières au travers d'une lettre d'affirmation qu'ils cosignent.

Pour des raisons de cohérence et d'exigence dans l'application des règles internes, un des commissaires aux comptes de la Société a été choisi comme commissaire aux comptes de la filiale israélienne pour la revue des comptes.

5. Rapport du Commissaire aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales, et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Quotium Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société Quotium Technologies désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège de la société et dont un résumé figure dans la partie du rapport de gestion intitulée « Informations non financières, sociales et environnementales ».

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures

¹ dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de deux personnes et se sont déroulés entre mars et avril 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la partie du rapport de gestion intitulée « Informations non financières, sociales et environnementales ».

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené un entretien avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à

³ **Informations quantitatives** : effectif total en fin d'exercice ; répartition de l'effectif total par sexe ; turnover par zone géographique ; taux d'absentéisme par motif.

Informations qualitatives : hygiène et sécurité ; développement des collaborateurs ; politique d'achats.

⁴ **Quotium Technologies SA.**

vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100% des effectifs et des informations quantitatives environnementales présentés.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 26 avril 2016

L'un des Commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Natascha Vignaux
Associée

6. Honoraires des commissaires aux comptes

L'information concernant les honoraires des Commissaires aux Comptes est détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés (note 7.1). Leurs mandats prennent fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos de l'exercice 2015. Le conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 6 juin 2016 le renouvellement de leurs mandats pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2021.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

Tableau de résultat des cinq derniers exercices de Quotium Technologies SA

NATURES DES INDICATIONS	EXERCICES				
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	2 643 850	2 643 850	2 019 024	2 019 024	2 019 024
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	1652406	1652406	1261890	1261890	1261890
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	3 386 773	3 971 956	3 993 514	4 990 483	4 879 065
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 084 263	240 253	(143 777)	23 563	137 801
Impôts sur les bénéfices	569 961	(322 430)	(371 631)	(232 299)	(287 130)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	5 140 380	(3 584 112)	127 486	(62 613)	127 749
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1				
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	3	(2)			
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	10,5	16	18	28	33
Montant de la masse salariale de l'exercice	646 928	1 248 974	1 291 135	1 900 081	2 208 251
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	322 474	485 943	561 048	973 673	988 234

Texte des projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2016

Partie ordinaire

Première résolution (*Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015*).— L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 5.140.380 euros.

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été engagée par la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Deuxième résolution (*Affectation du résultat*). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, décide sur proposition du Conseil d'Administration d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élevant à 5.140.380 euros en totalité au crédit du compte « report à nouveau », dont le montant sera ainsi porté de (1.700.668) euros à 3.439.712 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Troisième résolution (*Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015*).— L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve les comptes consolidés concernant l'exercice clos le 31 décembre 2015, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 4.362.655 euros.

Quatrième résolution (*Approbation des conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code du Commerce*). — L'Assemblée Générale, statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution (*Renouvellement de CECAUDIT INTERNATIONAL, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire*). — Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le cabinet CECAUDIT INTERNATIONAL, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Il a déclaré accepter ses fonctions.

Sixième résolution (*Renouvellement de Madame Caroline FONTAINE, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant*). — Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle Madame Caroline FONTAINE, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Elle a déclaré accepter ses fonctions.

Septième résolution (*Renouvellement de GRANT THORNTON, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire*). — Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le cabinet GRANT THORNTON, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Il a déclaré accepter ses fonctions.

Huitième résolution (*Renouvellement du cabinet IGEC, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant*). — Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le cabinet IGEC, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Il a déclaré accepter ses fonctions.

Neuvième résolution (*Renouvellement du mandat d'un administrateur*). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Albert ALCABAS vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée et décide de renouveler ledit mandat pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Dixième résolution (*Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions*). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L225-209 et suivants du Code du Commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la société ses propres actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action QUOTIUM TECHNOLOGIES par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par la réglementation ;
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF ;
- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un plan

- d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'attribution d'actions de la société par remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société,
 - l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la onzième résolution à caractère extraordinaire de la présente Assemblée.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être opérées par tous moyens compatibles avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs de titres.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique ou de pré-offre sur les titres de la société, ou en période de pré-offre, d'offre publique ou d'offre publique d'échange ou d'offre publique mixte d'achat et d'échange initiée par la société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et dans le respect notamment des dispositions de l'article 231-41 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

L'Assemblée Générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 5 % du capital social, le cas échéant ajusté des opérations postérieures à la présente Assemblée affectant le capital, étant précisé (i) que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto-détenues devra être pris en considération afin que la société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto détenues au maximum égal à 5 % du capital social et (ii) que le nombre d'actions auto-détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital.

L'Assemblée Générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 826.200 euros et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder dix (10) euros par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la période de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, l'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'ajuster s'il y a lieu le prix unitaire maximum ci-dessus visé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- de fixer les conditions et modalités selon lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou le cas échéant des droits d'attribution gratuite d'actions en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles ; de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur ;
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration informera les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Partie extraordinaire

Onzième résolution (*Autorisation à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-quatre mois, à l'effet de procéder à l'annulation d'actions détenues par la Société par suite de rachat de ses propres titres*). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L225-209 du Code de Commerce à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société que cette dernière détient ou détiendrait dans le cadre de l'article L225-209 susvisé et à réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite, par périodes de 24 mois, de 5% du capital social à la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser la ou les réductions de capital, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes, procéder aux modifications consécutives des statuts, réaffecter la fraction de la réserve légale devenue disponible en conséquence de la réduction de capital, ainsi qu'effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de vingt-quatre mois à compter de ce jour.

Douzième résolution (*Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail*). — L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6, L. 225-138-1 et L. 228-92 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1) Délègue sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.
- 2) Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
- 3) Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.
- 4) Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation à 100 000 euros, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société ;

- 5) Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
- 6) Décide, en application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis au premier paragraphe ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote ;
- 7) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Treizième résolution (Pouvoirs). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.